Projet de territoire
2016-2030

angersloiremetropole.fr

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT

angers loire métropole
communauté urbaine

Un projet pour demain

Nous avons la chance d'habiter un territoire exceptionnel. Et pourtant, nous avons tendance à ne même plus nous en rendre compte. Il est fréquent que ce soit le regard de ceux qui découvrent ce territoire qui nous le rappelle.

Pendant trop longtemps, nous avons consciemment ou involontairement appliqué la maxime que pour « vivre heureux, il fallait vivre forcément caché ». Une profonde humilité, héritée de siècles passés, de notre culture, du caractère volontiers taiseux de ceux qui ont façonné nos paysages et notre patrimoine, a amplifié ce penchant.

Il est temps de changer de logiciel.

Faire parler de nous, faire connaître notre Communauté urbaine, faire reconnaître ses atouts, faire savoir ses talents, faire émerger ses ambitions, nous le devons au passé, précisément, mais plus encore si nous voulons développer notre territoire et lui permettre d'avoir le rayonnement qu'il mérite.

Pas par arrogance, pas par prétention, pas non plus par chauvinisme… Non, nous le devons pour qu'Angers Loire Métropole et ses habitants puissent donner la pleine mesure de leur potentiel.

Nous le devons pour attirer des entreprises et créer des emplois. Nous le devons pour attirer des touristes et créer l'activité. Nous le devons pour attirer des richesses et porter des projets.

Mais il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va. C'est très exactement l'objectif de ce projet de territoire que vous tenez entre vos mains : choisir un cap, tracer un itinéraire, fixer un horizon atteignable.
Sous la houlette de la 1re Vice-Présidente, Roselyne Bienvenu, et le concours actif d'un comité de pilotage composé de Jean-Pierre Bernheim, Denis Chimier, Jean-Louis Demois, Daniel Dimicoli et François Gernigon, le diagnostic a été posé et partagé. Les opportunités et les menaces ont été identifiées, et les ambitions regroupées dans cinq chapitres volontairement synthétiques pour que l'ensemble tienne en une cinquantaine de pages.

Ce projet ne recherche pas l'originalité à tout prix, il se veut authentique et enraciné.
Ce projet ne cherche pas à fantasmer notre territoire pour le glorifier, il vise à lui rendre justice et à le développer.
Ce projet n'est pas un catalogue exhaustif, il est une feuille de route qui a vocation à être enrichie.
Ce projet n'est pas la production d'un cabinet spécialisé, il est le fruit du travail des élus de proximité. C'est le gage de sa sincérité.

Nous sommes une terre d'équilibre, sachons le préserver dans nos rapports humains.
Nous sommes la terre de la douceur angevine. Jamais, devant la brutalité du monde, cette qualité n'a été aussi précieuse et nécessaire. Sachons la valoriser pour en faire une vraie force.
Nous sommes une terre de formation, tirons de notre jeunesse un goût encore plus fort pour entreprendre et innover.
Nous sommes une terre d'humanisme, préservons les solidarités et le respect intangible de la dignité de chacun.
Nous sommes une terre d'exception par notre qualité de vie, notre histoire et nos paysages, soyons-en tous les ambassadeurs.

Christophe Béchu
Président d'Angers Loire Métropole
Maire d'Angers

Sommaire

Un projet pour demain 2

Présentation de la démarche 4

Ambition 1 > Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre 6
Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence (végétal, digital, santé) et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel 8
Respecter les équilibres entre les territoires et les activités 10
Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises 11
Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs 12
Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété 14

Ambition 2 > Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin 16
Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité 18
Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation 19
Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles 20
Faire de la région d'Angers un « jardin partagé » porteur de cohésion sociale 20
Favoriser une alimentation de qualité et de proximité 21
Réussir la transition énergétique 21

Ambition 3 >Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements 24
Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements 26
Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants 28

Ambition 4 > Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social 30
Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique pour tous les enfants et jeunes 32
Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines 33
Réduire les disparités sociales et développer les solidarités 34

Ambition 5 > Renforcer l'attractivité du territoire angevin 36
Faire de la « douceur angevine » un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire 38
Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence 38
Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire 39
Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication 40
Renforcer et développer les réseaux humains et techniques 41
Favoriser les coopérations intercommunales dans un souci de solidarité et de respect mutuels 42
Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs 42

Principes de gouvernance pour la mise en œuvre du projet 44

Gouvernance et évaluation du projet 46

Lexique et notes 48

Carte du territoire 51

Présentation de la démarche

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole est le document de référence commun qui, sur la base d'un diagnostic ayant permis d'identifier des enjeux, définit et décline des ambitions pour le territoire pour les quinze ans à venir[1]. Il exprime la vision des élus d'Angers Loire Métropole, nourrie par les contributions du Conseil de développement et des services. Cette vision a vocation à être mise en œuvre par la communauté urbaine, les communes, en lien avec d'autres partenaires.

Plusieurs acteurs se sont mobilisés au sein de groupes de travail thématiques à chaque étape de l'élaboration du projet :

- en premier lieu, les élus d'Angers Loire Métropole : tous les Maires, les Vice-Présidents et un délégué (ou suppléant) communautaire par commune ont été invités à participer aux groupes ;
- les services des communes et d'Angers Loire Métropole, ensuite : l'ensemble des directeurs généraux des services des communes et des directeurs de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole ont été mobilisés ;
- l'Agence d'urbanisme de la région angevine, enfin.

Le Conseil de développement de la région d'Angers a occupé une place particulière tout au long de la démarche. Il a été saisi dès le début, en amont de son avis sur le document final. La commission « Gouvernance et projet de territoire » a apporté une contribution sur les enjeux puis sur les ambitions et objectifs pour le territoire angevin.
L'assemblée plénière du 21 avril 2016 a adopté l'avis à l'unanimité.

Animée par un comité de pilotage conduit par Roselyne Bienvenu, 1re Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole, en charge des coopérations territoriales, et une équipe projet, l'élaboration du projet a reposé sur quatre étapes :

- Le diagnostic du territoire a été réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région angevine. Il a identifié les forces et faiblesses, mais aussi les opportunités et menaces. Il les a inscrites dans les tendances observées à de plus grandes échelles. Parmi celles-ci, le réchauffement climatique, la hausse des inégalités, la croissance démographique et le vieillissement de la population, la numérisation de la société et l'hyper-connectivité, la recherche de bien-être et la demande sociale de nature, la mutation du système productif ou encore, les contraintes sur les finances publiques et privées.
- Sur la base des enseignements de ce diagnostic, les groupes de travail thématiques ont identifié les enjeux[2] pour le territoire dans les quinze années à venir. Afin de répondre aux enjeux ainsi identifiés, ils ont ensuite défini leurs ambitions[3] pour le territoire en 2030.
- Dans une 3e étape, les groupes ont décliné les ambitions en orientations et objectifs.
- Enfin, la rédaction du projet a mobilisé le comité de pilotage et l'équipe projet. Les avis des participants aux groupes, des conseillers communautaires et du Conseil de développement ont été sollicités.

Au total, une cinquantaine de réunions se sont tenues en quelques mois : groupes de travail thématiques, séminaire technique, séminaires d'élus, séminaire rassemblant élus, Conseil de développement et services…

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole a été adopté par le conseil de communauté le 9 mai 2016.

Initialement, la réflexion a été menée autour de six thématiques : aménagement et développement du territoire ; cadre de vie et services de proximité ; développement économique et emploi ; éducation, culture et sports ; relations et coopérations avec les autres territoires ; solidarités et cohésion sociale. Les croisements ont permis d'identifier cinq enjeux transversaux majeurs :

- Renforcement de la dynamique économique et développement d'activités ;
- Appropriation, préservation et valorisation des richesses naturelles et bâties du territoire ainsi que du patrimoine commun ;
- Équilibre des services apportés aux habitants sur le territoire ;
- Vivre-ensemble et avec les autres, dont chacun doit être acteur ;
- Identité, notoriété, ouverture et attractivité du territoire angevin.

Au terme de cette démarche, la vision des élus d'Angers Loire Métropole pour le territoire angevin dans quinze ans est celle :

- D'une part, d'un territoire dont l'excellence universitaire et l'excellence économique dans certains domaines auront entrainé le développement de l'ensemble du territoire ;
- D'autre part, d'un territoire où la qualité exceptionnelle du cadre de vie aura été renforcée tout à la fois grâce à la préservation et la valorisation des ressources naturelles et bâties, à la qualité et l'innovation dans l'accès à l'habitat, aux services et aux équipements ainsi qu'à la consolidation du lien social ;
- Enfin, d'un territoire plus ouvert et attractif car il aura pu tirer profit de ces deux premiers piliers.

Pour atteindre cette vision, les élus d'Angers Loire Métropole ont défini cinq ambitions majeures :

1 • PROMOUVOIR LA FORMATION, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

2 • VALORISER LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE ANGEVIN

3 • REPENSER LES FORMES D'ACCÈS À L'HABITAT, AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS

4 • FONDER LE VIVRE-ENSEMBLE SUR LA CITOYENNETÉ ET LE LIEN SOCIAL

5 • RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ANGEVIN

L'accent a été mis sur la nécessité de faire vivre le projet et, pour cela, de prévoir les modalités de sa gouvernance et de son évaluation.

La démarche s'est appuyée sur un état des lieux réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région angevine. L'essentiel des informations et données figure dans le diagnostic territorial associé. La plupart des éléments de diagnostic repris dans le projet en sont extraits.

Ambition 1

Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre

DIAGNOSTIC

Atouts

- Un tissu économique dynamique et diversifié
- Des filières d'excellence : végétal[4], digital[5] et objets connectés[6], santé
- Des secteurs à fort potentiel : tourisme, industries culturelles et créatives[7], silver économie[8]
- D'importantes réserves foncières et immobilières pour l'accueil d'entreprises
- 3e bassin d'emploi du Grand Ouest : 133 000 personnes en emploi, 41% de l'emploi départemental
- Une augmentation globale de la qualification de la population
- Un nombre de cadres supérieurs en progression régulière
- 5e ville universitaire de France, 38 000 étudiants
- Une offre universitaire publique et privée, riche et diversifiée
- Un potentiel fort en matière de recherche et d'innovation : pôles de compétitivité[9], clusters[10], structures d'accompagnement et d'accélération…
- Une offre touristique diversifiée : patrimoine naturel et culturel, « La Loire à Vélo »…

Faiblesses

- Relativement peu de grandes entreprises, de centres décisionnels et de bureaux d'études de grande envergure
- Un déficit de cadres supérieurs dans la population active
- Un taux de chômage encore trop élevé
- Moins de 3 % des étudiants inscrits en 3e cycle
- Des activités de recherche encore trop peu visibles (nombre insuffisant de publications et de brevets)
- Un déficit de richesse lié à un niveau de dépenses de consommation insuffisant
- Des durées de séjour des touristes trop courtes, notamment liées à une offre touristique à adapter

Opportunités

- Une tendance à la spécialisation des territoires sur leurs filières d'excellence
- La numérisation de la société et de l'économie
- De nouveaux modèles économiques et de nouvelles pratiques
- Les transitions écologiques et numériques de l'économie
- Un potentiel d'emplois et de consommation lié au vieillissement de la population et au déplacement des populations dans le cadre de la préparation de leur retraite

Menaces

- Des contraintes sur les finances publiques et privées
- Une compétition entre les territoires
- Des incertitudes liées à l'évolution des métiers, avec des incidences sur l'évolution des formations
- La mutation des modèles pédagogiques (cours en ligne)
- La baisse du pouvoir d'achat des ménages et des touristes

Enjeux

***Le premier enjeu majeur pour notre territoire* est le renforcement de la dynamique économique et le développement d'activités.**
Il s'agit de contribuer à l'émergence et au développement de toutes les entreprises, quelles que soient leur forme et leur taille. Un facteur clé de succès est d'identifier et partager les secteurs d'activités créateurs de richesses et d'appuyer leur développement sur un dispositif performant de formation, de recherche et d'innovation. Dans le même temps, il s'agit d'accompagner les femmes, les hommes et les entreprises dans les transitions économiques en cours. Rendre lisible et visible cette stratégie économique, c'est prendre le pari de faire du territoire une référence et de renforcer son attractivité. Angers Loire Développement (ALDEV), agence de développement économique et opérateur unique d'Angers Loire Métropole, a été mise en place pour répondre au mieux aux enjeux de développement économique du territoire.

Définition d'une stratégie économique commune pour le territoire, pour le maintien et le développement des entreprises, de l'emploi et du potentiel humain.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la définition partagée d'une feuille de route lisible et visible, avec des priorités identifiées et des moyens associés, qui vise la création de richesses pour tous et pour chacun. La stratégie économique doit trouver l'équilibre entre le renforcement et le développement de filières d'excellence et de secteurs à fort potentiel, d'une part, et le maintien d'activités économiques diversifiées (industrielles, agricoles, tertiaires), d'autre part. La concentration des moyens sur certains secteurs d'activités est nécessaire à leur développement, à leur effet d'entraînement et à la visibilité du territoire. La stratégie économique doit aussi permettre à la fois d'attirer des entreprises extérieures, d'accompagner les entreprises existantes et d'en créer de nouvelles. Elle doit affirmer le rôle moteur du pôle centre tout en veillant à un développement économique équilibré. Elle repose enfin sur des enjeux de gouvernance : entre la communauté urbaine et les communes, avec les partenaires, les entreprises… En particulier, elle doit s'inscrire dans la stratégie économique régionale.

Réduction des inégalités d'accès à l'emploi.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est l'amélioration des conditions d'accès au marché du travail pour les habitants, quels que soient leur sexe, leur âge et leur niveau de qualification. Le marché du travail est très concurrentiel et il s'agit de permettre aux habitants, et en particulier aux jeunes, de bien se préparer et se former pour répondre aux besoins des entreprises.

Un pôle d'enseignement supérieur et de recherche qui délivre une formation adaptée et porte une dynamique d'innovation.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. Elle doit permettre aux diplômés, originaires du territoire ou d'ailleurs, de trouver un emploi, et aux entreprises, d'embaucher sur le territoire. Cela renvoie aussi bien à l'offre de formation initiale qu'à l'offre de formation tout au long de la vie. Au-delà des domaines de formation, il s'agit de doter les femmes et les hommes des compétences qui leur permettront de s'adapter aux imprévus de leur vie professionnelle. Les enjeux pour le pôle d'enseignement supérieur et de recherche angevin sont tout autant le renforcement de la recherche, sa valorisation et l'accroissement des liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises, pour développer l'innovation. Angers Loire Campus[11] a été créé en 2015 pour répondre à cet enjeu, entre autres.

Économie résidentielle[12] et présentielle[13], le potentiel des services aux personnes et du tourisme.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la croissance de l'économie fondée sur la consommation des personnes présentes sur le territoire. Les retombées économiques positives sont alors liées à l'attractivité, à la consommation[14], mais aussi à la création d'une activité ancrée dans l'économie de proximité et d'emplois faiblement délocalisables. Un des principaux leviers est le tourisme. Le potentiel de développement des services à la personne doit également être pris en compte, dans un contexte de féminisation de l'emploi, de numérisation de l'économie, d'allongement de la durée de vie et de vieillissement de la population, qui reste de plus en plus longtemps à son domicile…

Orientations

Pour un territoire dynamique et innovant, promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

Orientation 1

Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence (végétal, digital, santé) et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel.

Angers Loire Métropole a l'ambition de concentrer les moyens sur les secteurs d'activité pour lesquels le territoire est particulièrement compétitif et qui sont manifestement créateurs de richesse et porteurs pour son avenir, car ils s'appuient sur la formation, la recherche et l'innovation : les filières d'excellence du végétal, du digital et de la santé, les secteurs à fort potentiel du tourisme, des industries culturelles et créatives et de la silver économie. Cela ne signifie pas renoncer aux opportunités dans les autres domaines (aéronautique, par exemple) : il s'agira notamment d'identifier les marchés d'avenir et d'expérimenter ce qui pourrait être une filière d'excellence ou un secteur à fort potentiel de demain.

Objectif 1 : Affirmer les filières d'excellence et les secteurs à fort potentiel.

Il s'agira de communiquer sur les priorités d'Angers Loire Métropole et sur la conviction qu'elles auront un effet d'entraînement sur le développement du territoire, afin de permettre aux différents acteurs de se positionner en conséquence.

Ainsi, les projets ayant trait aux filières d'excellence et aux secteurs à fort potentiel seront soutenus en priorité. Par ailleurs, les collectivités autres qu'Angers Loire Métropole, en premier lieu les communes, et les habitants, pourront être les relais et les ambassadeurs de cette stratégie. La participation de La Meignanne au projet « French Tech » comme territoire d'expérimentation en milieu rural en est une illustration.

Objectif 2 : Soutenir la formation, la recherche et l'innovation.

Dans une économie de la connaissance, la création de richesse et d'emplois qualifiés repose sur la formation, la recherche et la capacité à innover. Pour cela, c'est l'ensemble de la chaîne qui devra être soutenue et l'ensemble des acteurs qui devront se mobiliser, qu'il s'agisse de domaines d'excellence ou en émergence.

Il s'agira de :

- *favoriser les démarches qui ont pour objectif que chaque territoire devienne meilleur dans ses « spécialisations intelligentes » en décloisonnant les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche, entreprises, chambres consulaires…). Ainsi, et sur un périmètre régional, l'Université d'Angers pilote trois démarches de ce type : « Objectif Végétal » ; « Angers Tourisme Lab » et « LUMOMAT » (LUMière Molécules MATière). Elle coanime avec le cluster We Network une démarche similaire dans le domaine de l'électronique professionnelle.*
- *structurer les secteurs à fort potentiel. Ainsi, dans le domaine de la silver économie, il s'agira de poursuivre la création d'un pôle dont l'objectif est de faire converger en un lieu physique les acteurs de la formation, de la recherche, des entreprises technologiques, du bâtiment ou des services, des usagers, des aidants, des professionnels du social, des mutuelles… pour innover dans l'accompagnement des personnes âgées. Dans le domaine des industries culturelles et créatives, les démarches d'animation de réseaux, mais aussi d'hébergement, seront soutenues.*
- *soutenir les 3es cycles, la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou encore, la coopération entre enseignement supérieur, recherche et entreprises. Le territoire peut d'ores et déjà s'appuyer sur la politique publique d'Angers Loire Métropole ainsi que sur des structures comme Angers Loire Campus et Angers Technopole, et affirmer leur rôle. Angers est la troisième ville universitaire de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Bretagne Loire. Sa place dans la COMUE se définira en fonction de son excellence, de sa capacité à fédérer ses établissements dans une vraie politique de site, en pédagogie, formation et recherche.*

Objectif 3 : Encourager les croisements et les synergies pour soutenir l'innovation.

Les croisements entre les filières d'excellence et/ou les secteurs à fort potentiel et plus largement, dans tous les domaines, seront encouragés afin de susciter et soutenir toute forme d'innovation pour répondre, en 2030, aux besoins des populations et des entreprises.

Les projets interfilières continueront d'être soutenus : végétal et numérique pour mieux préserver l'environnement et rendre l'agriculture plus performante (agriculture connectée, par exemple), santé et numérique pour permettre l'amélioration des soins et le maintien à domicile des personnes âgées, créativité et végétal pour générer de nouveaux axes d'innovation… sont autant de champs de croisements porteurs de développement et d'innovation. La mise en place de doubles diplômes et d'échanges d'étudiants contribuera également à cet objectif de croisement.

Objectif 4 : Garantir une offre d'enseignement supérieur et de recherche généraliste.

La stratégie économique repose sur des filières d'excellence et des secteurs à fort potentiel identifiés comme prioritaires. Elle continuera cependant à s'appuyer également sur la force du pôle d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

Cela supposera de maintenir l'offre de formation actuelle, diversifiée et généraliste, et de l'adapter aux évolutions économiques pour conserver les étudiants, en attirer de nouveaux et maintenir la vocation d'Angers, 3e ville universitaire de la COMUE Bretagne Loire.

Orientation 2

Respecter les équilibres entre les territoires et les activités.

Le développement économique doit à la fois s'appuyer sur le rôle moteur du pôle centre et être équilibré sur le reste du territoire. Il doit également permettre le maintien de l'ensemble des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emplois et ainsi, d'un tissu industriel, agricole et tertiaire diversifié.

Objectif 1 : Veiller à l'existence d'une offre économique diversifiée et équilibrée.

L'offre foncière et immobilière doit être variée et stratégiquement répartie sur le territoire pour permettre un développement économique diversifié et équilibré.

Ainsi, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définissent une offre foncière et immobilière dans le pôle centre[15] pour accueillir des activités tertiaires supérieures. La destination et la répartition des zones d'activité économique contribueront également à cet objectif : les zones d'activité principales du pôle centre et des polarités ont plutôt vocation à accueillir des activités industrielles et logistiques, tandis que les zones d'activité de proximité sur les autres communes ont plutôt vocation à accueillir des activités artisanales. La prise de compétence complète d'Angers Loire Métropole en matière de zones d'activité économique constitue un outil de promotion de l'équilibre entre communes.

Objectif 2 : Renforcer la cohérence de l'offre commerciale.

L'attractivité commerciale du territoire doit être confortée, en préservant les équilibres, pour répondre aux enjeux de rayonnement et de proximité.

Le confortement du centre-ville d'Angers comme pôle commercial majeur et des pôles commerciaux à fort rayonnement contribuera à renforcer l'attractivité commerciale du territoire. Dans le même temps, il s'agira de préserver l'activité commerciale de proximité, à l'échelle des communes et des quartiers (ou centralités). Les pôles intercommunaux et interquartiers pourront quant à eux répondre à des besoins occasionnels.

Objectif 3 : Favoriser le développement économique de l'agriculture.

L'importance des terres agricoles, leur qualité agronomique et la performance reconnue au plan national de certaines productions, filières de commercialisation, de transformation… donnent au territoire angevin une opportunité singulière d'appréhender l'agriculture comme une activité économique génératrice de revenus et d'emplois non délocalisables.

À ce titre, les conditions de développement des activités agricoles seront préservées. Les initiatives visant à adapter les exploitations agricoles en développant des activités leur conférant un caractère multifonctionnel (lien avec l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables, les services…) et à valoriser les produits locaux seront favorisées. Dans un contexte de densification urbaine, de vieillissement des exploitants et de conditions contraignantes de transmission d'entreprises, la gestion économique du foncier, la vigilance sur le devenir et la reprise des exploitations agricoles, mais aussi la définition d'un volet économique au projet agricole partagé avec les acteurs du territoire contribueront à cet objectif.

Objectif 4 : Accompagner le développement des services aux populations et aux entreprises.

La tertiarisation de l'économie inclut le développement de nouvelles activités et services publics et privés à haute qualification, mais aussi de l'économie résidentielle. Les services aux populations et aux entreprises sont une composante importante de cette dernière. En accompagner le développement, c'est encourager une économie de proximité, peu délocalisable, et répondre aux nouveaux besoins.

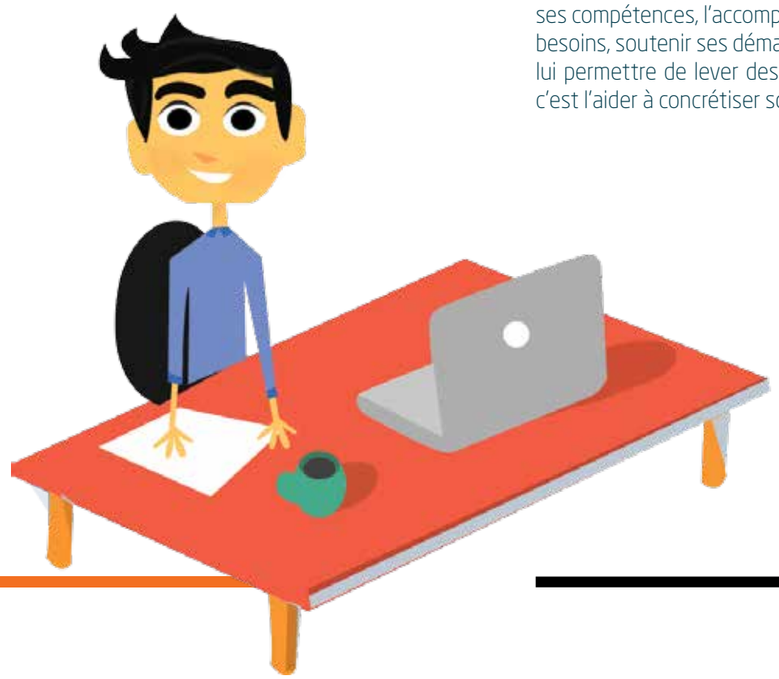

Il s'agira d'identifier les conditions favorables à l'implantation des services aux populations et aux entreprises en termes d'insertion urbaine, d'offre foncière et immobilière, de desserte numérique et en transports… L'économie sociale et solidaire[16], développée dans les entreprises, les associations, les mutuelles, les coopératives, joue un rôle important. Sa part dans le développement du territoire angevin et dans l'innovation sociale continuera d'être encouragée (Inter réseau de l'économie sociale et solidaire-IRESA, France Angers Mécénat…)

Orientation 3

Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises.

La présence d'entreprises sur le territoire et leur déploiement sont des conditions indispensables au développement de l'emploi local. Angers Loire Métropole a l'ambition de mobiliser les moyens de tous les acteurs pour faciliter à la fois l'arrivée et la création de nouvelles entreprises, le maintien et la croissance des entreprises existantes ainsi que leur adaptation aux mutations économiques à venir.

Objectif 1 : Soutenir la croissance des entreprises.

Pour rester compétitive, une entreprise a besoin d'innover, quelle que soit la forme d'innovation. Lorsqu'elle se développe, elle recrute et forme les salariés. Son développement passe aussi parfois par la conquête de nouveaux marchés, y compris internationaux. Impulser une culture de l'innovation chez les jeunes, les salariés, les chefs d'entreprise, accompagner le passage de l'idée à sa réalisation, permettre à une entreprise d'accroître ses compétences, l'accompagner dans la réponse à ses besoins, soutenir ses démarches d'internationalisation, lui permettre de lever des fonds pour sa croissance…, c'est l'aider à concrétiser son développement.

Il s'agira notamment de :

- *communiquer à l'échelle du territoire sur les réussites, pour constituer une source de stimulation et de reconnaissance ;*
- *renforcer les liens entre entreprises et recherche à travers des outils comme Angers Technopole et les pôles de compétitivité ;*
- *donner la possibilité d'expérimenter rapidement une idée, par exemple à travers Angers Terre d'expérimentation[17] et la Cité de l'objet connecté ;*
- *accompagner des projets de croissance grâce à des dispositifs comme l'Accélérateur de croissance angevin et les fonds de capital-risque ;*
- *poursuivre l'accompagnement en ressources humaines des entreprises, par exemple grâce aux dispositifs d'aide à la création d'emplois, à la plateforme ressources humaines au sein d'ALDEV ;*
- *au-delà des dispositifs spécifiques de soutien à l'internationalisation, créer et faire connaître des réseaux d'acteurs, dont ceux des actifs ayant étudié à Angers.*

Objectif 2 : Aider et accompagner la création et la transmission d'entreprises

Le potentiel de développement de l'emploi local réside également dans les petites et moyennes entreprises. Le développement de l'auto-entrepreneuriat constitue une alternative à l'emploi salarié. C'est pourquoi toutes les formes d'initiatives entrepreneuriales seront encouragées.

Le développement de l'entreprise TH industries, implantée à Sarrigné et spécialisée dans la fabrication en mécanique, la conception d'outillage de mesure pour le génie civil et les impressions 3D (entreprises, collectivités et particuliers), qui a pour client notamment Airbus, en est un exemple.

La mise en œuvre de cet objectif s'appuiera sur le maintien, le renforcement et la coordination de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprises (microentrepreneurs, par exemple). Les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche contribueront à soutenir l'entrepreneuriat étudiant. Accompagner la création des entreprises, ce sera également être vigilant aux projets de reprise.

Objectif 3 : Contribuer à l'implantation des entreprises.
Identifier et créer les conditions favorables à l'implantation des entreprises est indispensable pour les attirer et aider au développement de l'emploi. Une vigilance particulière sera portée aux activités de conception-recherche, les activités de production y étant souvent étroitement liées.

Il s'agira de valoriser les atouts du territoire (desserte en transports, logement, offre culturelle, cadre de vie...) et d'adapter l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises, en quantité comme en qualité (accessibilité physique performante, accès numérique, insertion dans le tissu urbain...) Le renforcement d'une politique de prospection et sa mise en œuvre par tous les acteurs du territoire joueront aussi un rôle important.

Objectif 4 : Favoriser les conditions de réussite de la transition numérique et écologique des entreprises.
Les entreprises doivent intégrer la révolution numérique. De même, face à la préoccupation croissante de la société pour la préservation de l'environnement, leur responsabilité s'affirme. Territoire du digital et du végétal, Angers Loire Métropole a l'ambition d'accompagner les entreprises dans ces transitions.

Il s'agira d'amener le plus grand nombre d'entreprises angevines à réussir leur mutation en intégrant au moins quatre leviers de compétitivité : révolution numérique et nouvelles technologies, transition énergétique, nouveaux modèles économiques et performance globale. Une condition indispensable à l'atteinte de cet objectif est la desserte numérique des entreprises et sa qualité, en priorité dans les zones d'activité économique, sans oublier les entreprises agricoles et diffuses. Il s'agira par ailleurs de faire émerger et grandir les acteurs dans des secteurs d'activité à fort potentiel de développement : énergies renouvelables, bâti à énergie positive, conversion et stockage d'énergie, réseaux intelligents, big data et objets connectés, éco-mobilité des biens et des personnes, agriculture écologiquement intensive...

Orientation 4

Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs.

Le développement de l'emploi local et la diminution du taux de chômage à l'échelle du territoire reposent sur la création de conditions favorables, en s'appuyant sur la croissance de la valeur ajoutée des entreprises. Ils reposent également sur l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi pour les personnes sans emploi et sur l'accompagnement des personnes en emploi dans l'anticipation des mutations économiques.

Objectif 1 : Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois.
Il s'agira de tendre vers une adéquation entre le besoin des entreprises qui recrutent et les actifs en recherche d'emploi, à tous les niveaux de qualification.

Cela supposera d'agir pour :
- *préparer à la recherche d'emploi ;*
- *mieux anticiper les impacts des évolutions économiques sur les métiers et les compétences recherchées ;*
- *adapter les formations aux besoins des entreprises et améliorer l'accès à la formation, toutes formations confondues (formation initiale, universitaire ou non, apprentissage, formation professionnelle et continue...) ;*
- *permettre la rencontre entre employeurs et actifs en recherche d'emploi ;*
- *donner de la lisibilité aux besoins des entreprises et aux opportunités ;*
- *faciliter les transitions professionnelles.*

Les services développés par Angers Loire Métropole iront dans ce sens, comme c'est déjà le cas avec la plateforme Angers.tagemploi.com, qui regroupe les offres d'emploi concernant le bassin d'emploi, avec les forums emploi qui s'organisent à différentes époques de l'année et avec les dispositifs de gestion territoriale des emplois et des compétences. Cela supposera également de travailler en partenariat avec les acteurs de l'emploi : Région, DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Pôle emploi...

Objectif 2 : Faire d'Angers Loire Campus l'interface entre l'enseignement secondaire en amont et le monde professionnel en aval.
S'agissant en particulier de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche, il s'agira d'offrir aux étudiants un socle de connaissances larges, incluant des connaissances sociétales, afin qu'ils puissent s'adapter.

Plusieurs leviers seront mobilisables :
- *mieux articuler les ponts entre le secondaire et l'enseignement supérieur, d'une part, et entre l'enseignement supérieur et les entreprises, d'autre part ;*
- *adapter l'offre de formation initiale et continue à l'évolution des emplois et des formes et natures d'activité économique ;*
- *garantir l'accès à l'offre de formation initiale et continue.*

Au-delà d'Angers Loire Campus, qui rassemble les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ensemble des établissements de formation à Bac + 2 doivent également concourir au même objectif.

Objectif 3 : Adapter les moyens de préparation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi aux besoins des territoires.
Sur le territoire, la problématique du chômage est partagée par toutes les communes, mais elle est davantage concentrée dans certains quartiers (les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment). Il s'agira d'améliorer la préparation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les territoires où ils sont les plus nombreux, sans pour autant mettre les moyens exclusivement sur ces territoires.

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération angevine, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes. Sa définition et sa mise en œuvre par tous les acteurs du territoire (État, collectivités locales...) y participeront. Des initiatives de mise en réseau des demandeurs d'emploi contribueront à maintenir un certain équilibre.

Objectif 4 : Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, des chômeurs de longue durée et des seniors.
Certains publics sont particulièrement touchés par la hausse du chômage, comme les jeunes et les seniors. D'autres réunissent des facteurs défavorables au retour à l'emploi, comme les chômeurs de longue durée. Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide doit permettre d'éviter d'allonger les périodes de chômage et la perte d'employabilité qui s'ensuit.

En plus des dispositifs de droit commun, il s'agira de mobiliser des dispositifs spécifiques : recrutement de publics prioritaires par les entreprises ; accompagnement spécifique des publics concernés (Mission locale angevine – MLA, Plan local pour l'insertion et l'emploi – PLIE...)
Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilité géographique : amélioration de l'accès aux transports individuels et collectifs ainsi que de la mobilité « culturelle » (la plateforme mobilité constitue déjà une réponse), de l'accès à certains services comme la garde d'enfants...
Pour les jeunes, l'amélioration de l'orientation scolaire et universitaire, mais aussi l'information sur les métiers et les entreprises du territoire seront des préalables indispensables.
La mise en réseau des acteurs de l'accompagnement et des entreprises sera poursuivie (réseau Rebondir, par exemple).

Objectif 5 : Favoriser les conditions de réussite de la coopération entre entreprises et collectivités.
La coopération entre les entreprises et les collectivités sera indispensable pour que les entreprises s'investissent au profit du territoire en tant que moteurs du développement économique local.

Cette coopération passera par l'organisation du dialogue avec et entre les entreprises pour le rendre permanent et efficace. Le dialogue avec les entreprises a pour objectif de mieux les accompagner. Il s'appuie aussi sur leur responsabilité sociale, qui est la contrepartie de leur accompagnement par les collectivités. Elle les conduit à proposer des stages, à créer des emplois aidés, à recruter des jeunes sans expérience professionnelle et d'autres publics prioritaires, à développer l'apprentissage et les contrats de professionnalisation...
Le dialogue entre les entreprises a quant à lui pour objectif de partager les bonnes pratiques et d'insuffler une dynamique de coopération.

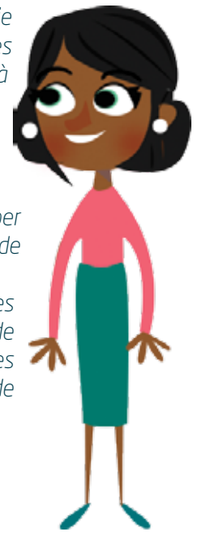

Orientation 5

Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété.

Pour le territoire angevin, l'ambition est de développer une politique touristique ambitieuse, fondée sur ses qualités intrinsèques et sur son accessibilité via la route, le fer, les airs et l'eau.

Objectif 1 : Développer le tourisme d'agrément.
Il s'agira de mieux valoriser à des fins touristiques le patrimoine exceptionnel du territoire, tant dans le contenu de l'offre proposée que dans la promotion et la commercialisation de celle-ci. L'attractivité d'une destination touristique repose en effet sur son accessibilité et sur sa capacité à proposer des prestations (y compris dans le domaine des technologies numériques) adaptées à la demande des clientèles recherchées.

La destination touristique angevine devra se distinguer des autres en mettant l'accent sur ses points saillants. Un premier atout est le patrimoine naturel d'exception, distingué par le classement UNESCO du Val de Loire et celui de Natura 2000 pour les Basses Vallées angevines. Sa valorisation s'appuiera sur :

- *l'aménagement de communes rurales à potentiel touristique.* À titre d'exemple, Pruillé dispose de plusieurs atouts : son bac pour traverser la Mayenne, son port de plaisance, la possibilité de pratiquer le ski nautique, son camping municipal, sa base de loisirs, sa guinguette…
- *le développement des itinérances touristiques. Le territoire compte déjà de grands itinéraires cyclables structurants (« La Loire à vélo », Vélo Francette®, La Vallée du Loir à vélo) et Angers Loire Métropole aménage une offre de boucles vertes cyclables complémentaires. De plus, Angers Loire Métropole poursuit une politique ambitieuse de valorisation des sentiers pédestres.* Ainsi, à Soulaines-sur-Aubance, un sentier dit « communautaire » est valorisé par Angers Loire Tourisme en raison de son intérêt touristique (qualité du patrimoine bâti et des paysages de vigne et de forêt).
- *la valorisation des rivières. Le réseau hydrographique atypique du territoire présente cinq ambiances de rivières différentes : Mayenne, Sarthe, Loir, Maine et Loire, propices au développement d'activités nautiques diversifiées : croisières, bateaux traditionnels, plaisance, canoë, voile…) et de pêche.*

Un autre point fort est le patrimoine culturel et sportif, riche et diversifié. Plusieurs axes de développement sont identifiés :

- *le cœur historique d'Angers, pour attirer les visiteurs adeptes de tourisme urbain et culturel ;*
- *des sites de visite majeurs.* Le château d'Angers et la tenture de l'Apocalypse (unique au monde), *ainsi que Terra Botanica, premier parc européen sur la thématique végétale, sont les deux têtes de pont d'un réseau de 17 sites majeurs.* La chapelle Notre-Dame-de-Béhuard, perchée sur un rocher, contribue à faire la renommée de la commune ;
- *la mise en tourisme des savoir-faire locaux, symbolisée par « made in Angers », ainsi que les musées techniques (Espace Air Passion, musée de l'Ardoise, musée des Coiffes…) ;*
- *la valorisation du végétal auprès du grand public. Outre Terra Botanica, le territoire est riche d'espaces naturels remarquables, parmi lesquels le parc des Ardoisières, à Trélazé ; de vignobles ; d'évènements comme les Jardins d'expression, au parc de Pignerolle, à Saint-Barthélemy-d'Anjou… ;*
- *les évènements culturels tels que les Accroche-cœurs, Premiers plans, le Festival d'Anjou, la Balade du roi René, le Festival estival de Trélazé, ou encore* le parcours d'art contemporain NOV'art, à Villevêque, qui permet également de découvrir le patrimoine de la commune (château, moulin, église, presbytère, site du Loir…) ;
- *les évènements sportifs. Le territoire offre un agenda important et varié d'évènements sportifs, susceptibles de drainer des publics touristiques et de générer des retombées substantielles en termes économiques et de notoriété.*

L'importance du tourisme d'affaires est une opportunité pour déclencher le souhait de revenir pour un séjour d'agrément, et vice-versa.

Objectif 2 : Conforter le pôle des rencontres professionnelles.
Le développement d'une destination dans le secteur des rencontres professionnelles et des grands évènements repose sur la présence d'équipements structurants capables d'accueillir de grands rassemblements, mais aussi sur l'organisation du territoire pour promouvoir la destination et accueillir les visiteurs. Ce développement doit s'opérer en lien avec le tissu économique et notamment, les filières stratégiques.

Le territoire angevin accueille de grands congrès et salons tous les ans (végétal, viticulture…) ou ponctuellement (Congrès mondial des journalistes en 2016, Congrès mondial de l'horticulture en 2022). Cet axe devra être poursuivi en sollicitant systématiquement les acteurs économiques. Il s'agira également de recevoir tout au long de l'année des évènements d'affaires.
En termes d'équipements, le territoire devra conserver son niveau d'équipement et en améliorer la qualité, afin de rester en phase avec le marché. Il peut s'appuyer sur le centre de congrès, le parc des expositions, le centre d'affaires de Terra Botanica, Arena Loire, Athlétis…, sans oublier les grands équipements sportifs (stade du Lac-de-Maine, piscine et stade Jean-Bouin…), calibrés pour recevoir des évènements d'envergure nationale voire internationale.

Objectif 3 : Veiller à l'existence d'une offre d'hébergement diversifiée et de qualité.
L'offre d'hébergement du territoire angevin devra être adaptée aux besoins de tous les visiteurs en tenant compte des nouvelles formes de tourisme (nature, par exemple) et de l'économie collaborative[18].

Il s'agira d'identifier les forces et faiblesses de l'offre d'hébergement et de favoriser son développement en fonction des attentes des visiteurs : hôtels, gîtes, meublés, chambres chez l'habitant, campings… L'objectif est de rassembler et de coordonner les moyens de l'ensemble des acteurs au service de l'accueil des touristes.

Objectif 4 : Communiquer et accueillir efficacement.
Le territoire angevin doit se doter de moyens efficaces de promotion et de communication, adaptés aux publics qu'il souhaite séduire. Il lui sera nécessaire de disposer d'outils pour accompagner les visiteurs au cours des trois phases-clés de leur séjour : avant, pendant et après. Ces outils devront être partagés avec les acteurs du territoire.

Cela supposera également d'organiser :

- *un réseau d'accueil et d'information performant (office de tourisme, points d'accueil touristiques, bornes d'information 24/24, accueil hors les murs…) ;*
- *une accessibilité aux réseaux numériques (WiFi, 4G…) ;*
- *une signalétique touristique complète.*

Le territoire s'appuiera sur la présence du pôle régional sur le tourisme pour devenir un territoire de formation et d'innovation pilote en France.

Ambition 2

Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin

DIAGNOSTIC

Atouts

- L'omniprésence de l'eau : une des plus vastes zones de confluence de France, le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, les Basses Vallées angevines classées Ramsar et Natura 2000
- Une diversité exceptionnelle de paysages et d'ambiances, à un carrefour géologique
- Un climat doux, qui favorise l'horticulture et l'agriculture spécialisée
- Une importante variété végétale et animale
- Un territoire de taille raisonnable permettant de privilégier une agriculture de proximité
- Un patrimoine bâti riche, marqué par le schiste et le tuffeau
- Une nature facilement accessible aux habitants
- Angers, 1re ville de France pour les espaces verts en ville
- Un potentiel solaire et en biomasse

Faiblesses

- Des contraintes d'aménagement : zones d'expansion des crues, organisation complexe des déplacements…
- Une pression sur les terres agricoles et naturelles et une banalisation des paysages en raison de l'accélération de l'urbanisation et des nouvelles formes d'urbanisation
- Un patrimoine bâti trop peu valorisé
- Une part modale de la voiture qui reste significative
- Plus de 80 % de l'énergie utilisée en provenance de gisements de combustibles
- Peu de potentiel éolien et en énergie hydroélectrique

Opportunités

- Une exigence de qualité et une demande croissante de nature par les habitants
- Une préoccupation croissante pour la préservation des ressources et de l'environnement
- La participation citoyenne à la valorisation du cadre de vie
- Le développement des énergies renouvelables

Menaces

- Le réchauffement climatique
- L'imperméabilisation des sols
- La diminution de la biodiversité
- L'épuisement des ressources naturelles, dont les énergies fossiles

Enjeux

***Le deuxième enjeu majeur pour notre territoire* est l'appropriation, la préservation et la valorisation de ses richesses naturelles et bâties ainsi que du patrimoine commun.**
Il s'agit à la fois de rendre vivant le patrimoine du territoire et de préserver l'environnement dans une perspective de développement durable. Cela constitue l'un des piliers de la qualité du cadre de vie pour les habitants et, au-delà, de la notoriété et de l'attractivité du territoire.

Préservation, valorisation, appropriation et partage des richesses naturelles et bâties du territoire.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la préservation de son patrimoine naturel et bâti, dans sa diversité et sa qualité. Mais le patrimoine n'a pas vocation à être « muséifié ». Au contraire, il doit être approprié par les habitants. Sa singularité le rend constitutif d'une identité de territoire, dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître. Son omniprésence et sa proximité en font le support possible de rencontres. L'appropriation des richesses par les habitants, la responsabilisation de ces derniers ainsi que la cohabitation entre les usages de ces richesses sont la meilleure garantie de leur préservation.

Contribution du territoire à la préservation du patrimoine commun d'ici et d'ailleurs.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est sa contribution à la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, de l'eau, des sols…, au-delà de la préservation de ses propres richesses naturelles. C'est également la réduction de la consommation d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de pollutions par les habitants, ainsi que la réduction de leur dépendance à ces énergies. Les transports occupent une place particulière dans cet enjeu, dans la mesure où ils génèrent une partie des émissions de gaz à effet de serre.

Le PLUi fait de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire un enjeu essentiel. Il affirme comme préalable à toute planification urbaine l'identification et la nécessaire prise en compte des atouts du territoire. De plus, le fait même de réaliser un PLU unique sur l'ensemble du territoire garantit un traitement homogène de cet enjeu. Enfin, le PLUi intègre pour la première fois la politique des déplacements et la politique de l'habitat. Cela renforce encore la cohérence d'intervention publique recherchée au profit de la valorisation du patrimoine naturel et bâti.

Orientations

Pour un territoire harmonieux, **valoriser son cadre de vie exceptionnel.**

Orientation 1

Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité.

Dans un contexte marqué par la pression croissante sur les ressources naturelles et, parallèlement, par la demande croissante de nature, Angers Loire Métropole a l'ambition de préserver et de valoriser la diversité paysagère et la biodiversité exceptionnelles du territoire angevin. Cette ambition doit conduire à concilier des objectifs environnementaux avec des objectifs humains - de santé publique, et économiques - de création de richesses et ce, dans l'intérêt de tous, habitants et professionnels.

Objectif 1 : Préserver et mettre en valeur les paysages emblématiques.

Il s'agira de préserver la diversité des paysages et d'éviter leur banalisation. Les identités locales qu'ils créent devront être affirmées comme faisant partie de l'identité de l'ensemble du territoire. Une vigilance particulière sera portée à l'interaction spécifique entre le végétal, l'eau et le schiste.

L'identification, la préservation et la valorisation des différents paysages (des vallées inondables, du schiste, des bocages, de la vigne...) s'appuieront sur les recommandations, les prescriptions ou les règlements des documents d'urbanisme, SCoT et PLUi, notamment. Ainsi, les paysages du Val de Loire et des Basses Vallées angevines seront préservés et valorisés. Cela contribuera aussi à mettre en avant les communes concernées, à l'instar de Bouchemaine, dont le site de la confluence de la Maine et de la Loire participe au paysage ligérien, ou encore de Cantenay-Épinard, une des portes d'entrée des Basses Vallées angevines. *Les projets urbains devront intégrer les caractéristiques de ces différents paysages. Ainsi, le projet « Cœur de Maine » contribuera à redonner une place à la rivière dans le centre-ville d'Angers.* Le projet de développement des Ponts-de-Cé se construit autour du pôle universitaire et sportif des Hauts-de-Loire, seule partie du territoire de la commune qui ne soit pas inondable.

Objectif 2 : Protéger et valoriser les espaces majeurs favorables à la biodiversité.

La préservation de la biodiversité est un impératif pour le territoire angevin, car elle remplit de nombreuses fonctions au service des populations : économique, environnementale, sanitaire, sociale, culturelle... C'est ce regard porté sur la biodiversité qui transformera les contraintes naturelles ou réglementaires pesant sur certains espaces en leviers d'action et ces espaces, en lieux d'expérimentation.

La préservation de la biodiversité s'appuiera notamment sur la définition d'une trame verte et bleue, qui identifie des réservoirs de biodiversité et préserve des continuités écologiques entre eux. D'autres actions de valorisation, d'aménagement et de remise en bon état écologique d'espaces de biodiversité sont mises en œuvre, par exemple, les zones Natura 2000, le Contrat territorial milieux aquatiques – à titre d'exemple, le marais de Montreuil-Juigné fait partie des zones humides identifiées *–, la requalification des rives de la Maine, la replantation de haies bocagères en dehors des espaces urbanisés.*
La préservation de la biodiversité concerne également le milieu urbain, avec le maintien des espaces naturels au sein des espaces urbains et l'identification fine des composantes végétales majeures (espaces boisés classés, haies, arbres remarquables, alignements d'exception, cœurs d'îlot, jardins patrimoniaux...) Les démarches comme la gestion différenciée des espaces verts, la mise en place de techniques alternatives d'entretien, la démarche « zérophyto »... seront poursuivies. L'éco-quartier de Provins, à Écouflant, est au service d'une dynamique environnementale, sociale et économique ; il a été labellisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à ce titre.

Objectif 3 : Inciter les habitants à être acteurs de la démarche.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ne doit pas demeurer de la seule responsabilité des collectivités. Il est important qu'elle soit également le fait des initiatives des habitants, et en particulier des jeunes, individuellement ou collectivement.

Sensibiliser les habitants sera primordial. Cela pourra prendre plusieurs formes : l'information (actions de communication et de découverte sur les bonnes pratiques, sensibilisation des plus jeunes lors des temps d'activité périscolaire...) ; ou encore, la proximité de la nature, notamment en ville (végétalisation des infrastructures urbaines, développement de jardins familiaux et partagés...)
Soutenir et valoriser les initiatives environnementales sera également indispensable. Ces initiatives peuvent être portées par les habitants, l'économie sociale et solidaire, les entreprises, les institutions ; par exemple, l'implication dans les jardins en pied de bâtiment, la diffusion et l'accompagnement de la poursuite de l'objectif « zérophyto ».
Enfin, il appartiendra aux institutions du territoire d'être elles-mêmes exemplaires pour encourager l'exemplarité des habitants, dans les grands projets comme dans les petites initiatives. Ainsi, Angers Loire Métropole est un modèle en matière de tri des déchets plastiques et de politique « zérophyto », et elle envisage d'aller encore plus loin.

Objectif 4 : Soutenir les pratiques favorables à la biodiversité du monde agricole.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité est indispensable à la pérennité des activités agricoles, mais parfois aussi remise en cause par elles. L'objectif est de concilier à la fois la préservation de l'environnement et une activité économique durable.

Il s'agira de mobiliser différents outils (sensibilisation, conventionnement, soutien financier...) pour maintenir et développer des pratiques respectueuses de la biodiversité : diffuser et accompagner la poursuite de l'objectif « zérophyto », mettre en place une gestion préservant les éléments caractéristiques des paysages (entretien des haies, mares), à l'instar des mesures agroenvironnementales et climatiques promues dans les Basses Vallées angevines, etc.

Orientation 2

Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation.

Le patrimoine bâti du territoire angevin vieillit et est concerné par les évolutions contemporaines : densification, recherche de l'originalité architecturale, vieillissement de la population nécessitant des adaptations, transition numérique et énergétique... Il s'agira à la fois de préserver et de moderniser ce patrimoine en respectant l'identité du territoire.

Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti.

La préservation et la valorisation du patrimoine bâti du territoire contribueront à celles de son histoire. Pour une partie de ce patrimoine, qui vieillit ou qui ne répond plus aux besoins de ses usagers, cela nécessitera des adaptations.

En plus de l'action historique de l'État (au travers des Monuments historiques), les collectivités locales et Angers Loire Métropole sont devenues des acteurs de la préservation du patrimoine bâti, notamment au travers des documents d'urbanisme. Plus de 150 bâtiments sont classés « monuments historiques » à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Parmi eux, la chapelle de la Roche Foulques, à Soucelles. *La mise en place d'un secteur sauvegardé sur l'hypercentre et le développement des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur les communes de Béhuard, Bouchemaine et Savennières sont des illustrations de l'action des collectivités locales et d'Angers Loire Métropole.*
L'adaptation du patrimoine bâti nécessitera de mobiliser des outils divers (pédagogiques, financiers...) pour encourager une réhabilitation respectueuse (accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées, adaptation au maintien à domicile, performance énergétique, ravalement...) ou un changement de destination (reconversion de friches industrielles...)

Objectif 2 : Concilier identité angevine et innovation dans la production urbaine contemporaine.
Il importera d'encourager le développement d'une architecture singulière, propre au territoire et au contexte urbain de chaque projet, plutôt que de voir se construire des bâtiments similaires à ceux de n'importe quelle opération ailleurs en France. Cette architecture pourra par exemple s'appuyer sur les matériaux (schistes, ardoises…) ou les formes (maison angevine…) emblématiques du territoire. L'esthétique, et sa visibilité, devront s'articuler avec la fonctionnalité pour répondre aux besoins des habitants et prendre en compte le contexte budgétaire contraint.

Pour rechercher cet équilibre entre modernité et identité, il s'agira de stimuler la création architecturale et l'intégration de chaque projet dans son environnement urbain. Les nouveaux projets seront propices à cette innovation, qu'il s'agisse des secteurs à requalifier pour intégrer du contemporain dans une réhabilitation, ou des nouveaux secteurs pour faire apparaître une empreinte originale qui identifie le quartier. Le territoire pourra mobiliser ses ressources, comme les écoles supérieures.

Orientation 3

Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles.

Angers Loire Métropole a l'ambition que le développement urbain de demain soit respectueux des espaces naturels et agricoles, afin de pouvoir répondre aux besoins élémentaires et aux aspirations des habitants.

Objectif 1 : Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels.
L'équilibre entre les zones urbanisées, agricoles et naturelles reposera notamment sur la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Le PLUi s'engage à diminuer de 30 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici à 2027 par rapport à la consommation constatée sur les dix dernières années. À cette fin, le mitage des espaces agricoles et naturels sera proscrit. Surtout, l'étalement urbain sera maîtrisé. Pour ce faire, le renouvellement urbain et l'utilisation plus efficiente des espaces urbanisés seront favorisés, en veillant à proposer des formes d'habitat respectueuses de l'identité patrimoniale du territoire et des attentes des habitants.

Objectif 2 : Qualifier la limite ville – campagne.
Lorsqu'une opération d'urbanisation s'achève, elle inscrit dans le paysage une nouvelle limite entre la ville et la campagne. Traiter cette limite avec qualité – notamment sur le plan paysager – et lui donner un usage sera de nature à garantir sa pérennité. Dans le même temps, cette limite rappellera la proximité entre la ville et la campagne et la porosité entre les espaces urbanisés et naturels.

Il s'agira de préserver les alternances ville – campagne, mais aussi d'identifier les limites d'urbanisation et de les appuyer sur des éléments existants (voies, cours d'eau, bois….) ou à créer (cheminements, zones boisées, parcs urbains…).

Orientation 4

Faire de la région d'Angers un « jardin partagé » porteur de cohésion sociale.

Se limiter à préserver le patrimoine le figerait. Sur un territoire doté de telles richesses naturelles et bâties, les valoriser pour en favoriser l'appropriation par les habitants, à des fins de cohésion sociale et d'identité territoriale, est, plus qu'une possibilité, une exigence.

Objectif 1 : Développer les initiatives qui valorisent les richesses du territoire pour créer de la cohésion sociale
Sur chaque commune du territoire, il existe des richesses et des atouts qui sont ou pourraient être le support de lieux ou de temps de rencontres entre les habitants.

L'accès au patrimoine, en particulier à l'eau et à la nature, en milieu urbain ou en dehors, facilitera le développement d'initiatives. Celles-ci pourront prendre plusieurs formes :

- *la découverte du patrimoine naturel, bâti et immatériel, qui permet aux habitants de se rencontrer et de se connaître ;*
- *les espaces qui permettent de se retrouver entre habitants, comme les jardins familiaux et partagés, et d'autres initiatives comme les vergers en libre-service et « Incroyables comestibles » ;*
- *les infrastructures qui permettent de profiter de la nature, à l'image des Boucles vertes* ou encore de la « Promenade Aprilis », que la ville d'Avrillé aménage à destination des randonneurs en accompagnement du projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte ;
- *les évènements en lien avec le patrimoine naturel* (comme le parc de Pignerolle, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, lieu de pratiques autonomes, mais aussi d'évènements culturels, sportifs, communaux), bâti (à l'instar du Festival d'Anjou, dans le château du Plessis-Macé ou du château du Plessis-Bourré, animé par le Trail d'Écuillé, et le Tournoi médiéval de Saint-Michel) *ou encore culturel (comme les jeux de boules de fort…)*

L'animation et la communication sur ces lieux et temps seront des conditions de leur pérennisation.

Objectif 2 : S'approprier l'eau comme marqueur de l'identité du territoire et comme lien entre ses habitants.
L'eau, la Loire et ses affluents ne sont pas appréhendés de la même manière par tous les habitants, selon qu'ils en sont proches ou éloignés. Ils sont pourtant indéniablement un marqueur de l'identité du territoire angevin, avec l'île Saint-Aubin et la Maine en son cœur.

L'eau peut être abordée sous différentes formes : randonnées pédestres ou à vélo le long de l'eau, navigation, sports nautiques, évènements en proximité de l'eau, pique-nique… À titre d'exemple, le Port Albert, à Feneu, est à la fois un lieu de promenade et d'animations en bord de Mayenne. *Ces initiatives, qu'elles soient d'origine institutionnelle ou informelle, contribueront à l'appropriation de l'eau et de la démarche de protection du cadre de vie par les habitants, et devront être soutenues.*

Orientation 5

Favoriser une alimentation de qualité et de proximité.

Angers Loire Métropole a l'ambition que l'agriculture réponde à une partie des besoins alimentaires et aux aspirations des habitants, et conforte ainsi une économie de proximité non délocalisable.

Objectif 1 : S'appuyer sur la diversité de l'agriculture locale et la taille raisonnable du territoire.
Il s'agira de tirer parti de la surface importante d'espaces agricoles, de la diversité des filières agricoles (élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture, horticulture…) et de la taille raisonnable du territoire pour développer des relations de proximité qui répondent à la demande croissante de qualité alimentaire et de bien-être des habitants.

Le développement de l'alimentation de proximité reposera essentiellement sur le développement des circuits courts, qui réduisent, voire annulent le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (dans les restaurants scolaires, les établissements d'hébergement pour personnes âgées…). De nombreuses initiatives en ce sens existent déjà. Ainsi, le restaurant scolaire du Plessis-Grammoire propose et prépare en régie des repas bio pour les enfants. *Il convient maintenant de co-construire un projet agricole partagé entre les acteurs du monde agricole, les collectivités et les habitants du territoire.*

Objectif 2 : Promouvoir l'agriculture locale.
Le développement de l'alimentation de qualité et de proximité passera également par la valorisation de l'agriculture locale à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, à l'image de la viticulture, déjà bien reconnue. Ainsi, dans les coteaux paysagers de Savennières, les vignerons produisent un vin de renom, dans une démarche de valorisation de la spécificité des terroirs de plus en plus tournée vers l'agriculture biologique et biodynamique.

La promotion de l'agriculture s'appuiera sur le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, comme l'agriculture biologique. Elle s'appuiera également sur des démarches de communication, voire de labellisation (à l'image de « Produit en Anjou »).

Orientation 6

Réussir la transition énergétique

Face au réchauffement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles et en raison de la qualité du cadre de vie du territoire, Angers Loire Métropole a l'ambition que la consommation d'énergie soit maîtrisée, les émissions de gaz à effet de serre diminuées et les énergies renouvelables et moins polluantes développées.

Objectif 1 : Rendre attractives les alternatives aux pratiques actuelles.
Il s'agira de rendre attractives les bonnes pratiques, qui se développent dans tous les domaines (logement, transports…), et les énergies alternatives, afin d'accroître leur utilisation.

Plusieurs leviers pourront être mobilisés :

- *sensibiliser aux conséquences de l'épuisement des ressources fossiles et du réchauffement climatique sur le territoire angevin ;*
- *informer sur le temps que prennent les trajets à pied, à vélo ou en transport collectif, parfois moindre que les trajets en voiture ;*
- *communiquer sur le coût des différentes énergies et les aides financières ;*
- *conforter et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants (par exemple, la plateforme pour la rénovation et l'amélioration énergétique dans l'habitat collectif et individuel « Mieux chez moi »)…*

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) constituera un appui. Créée en 2013, elle est un guichet unique pour les particuliers, les collectivités et les entreprises qui souhaitent engager des actions innovantes en matière d'économie d'énergie. Angers Loire Métropole en est membre et en a la présidence.

Objectif 2 : Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments.

L'efficacité énergétique est la principale piste pour réduire l'empreinte écologique. La consommation d'énergie dans les bâtiments, qu'ils soient publics, d'entreprise ou d'habitat, contribue à l'émission de gaz à effet de serre. Son niveau varie selon les pratiques de consommation, l'âge du bâtiment et le degré d'isolation, les équipements de chauffage… Sa maîtrise et sa réduction seront donc essentielles à la lutte contre le réchauffement climatique. En diminuant les coûts pour les ménages, elles contribueront notamment à lutter contre la précarité énergétique. Elles généreront également de nouveaux marchés pour une économie de la transition énergétique créatrice d'emplois.

La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments pourra s'appuyer sur plusieurs leviers. À titre d'exemple :

- *dans les bâtiments nouveaux, soutenir des projets performants et innovants (dans les principes de conception, dans les matériaux utilisés…) ;*
- *dans les bâtiments existants, diffuser les bonnes pratiques de consommation et accompagner, techniquement et financièrement, l'amélioration de la performance énergétique (isolation, équipements de chauffage…) ;*
- *développer les réseaux intelligents et de nouveaux outils de gestion de l'énergie (type objets connectés) ;*
- *la fluidité des parcours résidentiels et, plus globalement, l'évolutivité des logements pourront également être facilitatrices.*

Objectif 3 : Développer les modes de déplacement plus économes en énergie.

Les transports, et en particulier l'usage de la voiture individuelle, sont l'une des principales sources de production des émissions de gaz à effet de serre et de pollution. Pour préserver à la fois la qualité du cadre de vie et l'environnement, les transports collectifs et les modes doux seront promus. Concomitamment, la réduction de la part de la voiture individuelle sera recherchée dans le respect d'un équilibre avec les besoins des habitants et l'attractivité de la ville centre. Les innovations favorisant une meilleure performance énergétique seront encouragées : innovations technologiques, modes de transport partagés…

Le développement des transports collectifs reposera principalement sur l'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité du réseau de bus, en cohérence avec l'organisation multipolaire du territoire ; l'extension du réseau de tramway, avec le projet de seconde ligne à horizon 2022 ; l'optimisation et le complément de l'étoile ferroviaire du territoire.
La promotion des modes doux reposera sur l'existence d'une offre sécurisée : aménagement du réseau cyclable, dans un souci de continuité et de sécurisation des cheminements ; renforcement des services et équipements publics simplifiant l'usage du vélo ; facilitation du stationnement sécurisé des vélos au domicile et à destination ; utilisation des itinéraires vélo à la fois pour des usages utilitaires (par exemple, déplacements domicile – travail) et de loisirs (touristiques) ; facilitation des cheminements piétons…

Objectif 4 : Développer des énergies renouvelables et propres.

Au-delà de la maîtrise de la consommation d'énergie, la transition énergétique réside également dans le développement d'énergies renouvelables, qui préservent les ressources naturelles, ou d'énergies propres, qui produisent peu de gaz à effet de serre. Il s'agira d'étudier l'opportunité de se saisir des ressources du territoire pour développer de telles énergies. Les enjeux sont à la fois environnementaux et de développement des filières économiques concernées.

Plusieurs sources d'énergie sont identifiées pour être explorées :

- *le solaire, car le territoire bénéficie d'un rayonnement annuel important ;*
- *le bois. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Maine-et-Loire Bois – Énergie a été créée en 2012 ; Angers Loire Métropole y adhère. Deux communes du territoire, Angers et Écouflant, disposent déjà de réseaux de chaleur à partir de chaufferies à bois.*
- *la biométhanisation et les biocombustibles, en prenant notamment appui sur l'activité agricole du territoire.*

L'utilisation d'énergies plus respectueuses de l'environnement sera également recherchée pour les bus du réseau de transport urbain et via le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire… L'identification des sources de récupération d'énergie exploitables sera une autre piste à étudier.
Le renforcement de la compétence énergie d'Angers Loire Métropole constitue une véritable opportunité de mobiliser les acteurs du territoire autour de cet objectif.

Objectif 5 : Réduire la production de déchets et recycler.

Les volets « acte d'achat » (avec les circuits courts, par exemple), « réduction de ses déchets » et « recyclage des matériaux » constitueront aussi des mesures efficaces pour favoriser la transition énergétique. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire le met d'ailleurs en évidence.

Plusieurs leviers pourront être mobilisés, parmi lesquels les cinq suivants :

- *poursuivre la sensibilisation à l'éco-consommation : boire de l'eau du robinet, limiter les emballages et suremballages, privilégier les produits éco-labellisés, réutilisables, concentrés… ;*
- *poursuivre la promotion du compostage domestique et l'éco-jardinage : mettre en place des composteurs individuels et collectifs et lombricomposteurs, promouvoir des broyeurs à végétaux et former des guides composteurs ;*
- *promouvoir le réemploi et la réparation, la cession et l'achat d'occasion, le don, l'emprunt et la location ;*
- *poursuivre la promotion d'alternatives aux produits dangereux ;*
- *lutter contre le gaspillage alimentaire : apprendre à mieux gérer l'achat, le stockage et l'utilisation de denrées périssables.*

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, le territoire renforcera ses actions de réduction des déchets.

Ambition 3

Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements

DIAGNOSTIC

Atouts

- Un territoire jeune : 1/3 des nouveaux habitants sont des jeunes en formation
- Une offre commerciale importante et relativement bien maillée sur le territoire
- Une bonne couverture du territoire en matière d'offre éducation, enfance, jeunesse, culture, sport, santé, en adéquation globale avec les dynamiques démographiques
- Un réseau routier développé et un service de transports en commun relativement étoffé
- Un accès très haut débit sur le pôle centre et un déploiement en cours sur le reste du territoire à court terme
- Angers ville test

Faiblesses

- Un déficit migratoire et une diminution du solde naturel
- Une périurbanisation, du pôle centre vers les franges et de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole vers l'extérieur
- Un déséquilibre ciblé sur certaines communes et pour certains équipements
- Une spécialisation des communes en fonction de la taille des logements
- Une dissociation entre lieux de résidence et lieux d'emploi, génératrice de coûts pour les ménages et les collectivités et d'impacts sur l'environnement
- Trois communes qui ne font pas partie de la zone AMII[19]

Opportunités

- Le développement de nouvelles manières de proposer un service : numérique et « Smart city »…
- Une appréhension de leurs besoins par les habitants à l'échelle des bassins de vie plutôt qu'à l'échelle communale, prise en compte dans l'organisation multipolaire du territoire[20] proposée par le SCoT et le PLUi

Menaces

- Les contraintes sur les finances publiques et privées avec leurs conséquences sur l'offre
- L'accroissement des disparités de revenus
- L'augmentation des disparités territoriales
- Les incidences sur l'offre de l'évolution des pratiques des professionnels de santé, de leur vieillissement et de leur non-remplacement dans certaines spécialités
- Les impacts sur l'adéquation de l'offre de l'évolution des besoins (vieillissement, perte d'autonomie…), des modes de vie (horaires atypiques, desserrement[21] des ménages, maintien à domicile…) et des aspirations des habitants (recherche de bien-être et de qualité plutôt que de richesse et de quantité, recherche de l'usage plutôt que de la possession, demande de nature…).

Enjeux

***Le troisième enjeu majeur pour notre territoire* est l'équilibre des services apportés aux habitants.**

Cela renvoie à la capacité à apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants, qui tienne compte de la diversité des publics et des territoires. Cela intervient dans un contexte de contrainte budgétaire qui appelle une mobilisation de l'ensemble des acteurs (publics, associatifs, habitants…). Dans un territoire marqué par une ville centre importante et une périphérie rapidement rurale, cette réponse doit permettre une porosité entre ville et campagne qui autorise de véritables choix de vie. Il s'agit de rendre lisible l'offre d'habitat, de services, d'équipements et de transports tout en assurant un renouvellement et une diversité des modalités d'accès à cette offre. Aux côtés de la qualité environnementale, cette offre est l'un des piliers de la qualité du cadre de vie. Elle contribue à ce titre à l'attractivité du territoire.

Attractivité et équilibre résidentiels du territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est de proposer une offre de logements suffisante, de qualité, diversifiée, accessible financièrement et répartie dans son volume et dans sa diversité sur le territoire. L'offre de logements doit être adaptée aux besoins et aspirations des ménages et être suffisante en volume. Sa qualité s'apprécie au regard de la performance énergétique, de la qualité du cadre de vie… Elle doit nécessairement être diversifiée pour répondre aux différents besoins et attentes et permettre des parcours résidentiels – typologie (individuel, individuel groupé, intermédiaire, collectif), taille (T1, T2…), locatif et en accession…– en adéquation avec les niveaux de ressources des ménages. Il s'agit de rechercher un développement réparti sur le territoire, socialement plus juste et écologiquement raisonnable et responsable.

Réponse aux usages différents des habitants à l'échelle du territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est l'équilibre des services sur le territoire et à travers lui, la proximité du service rendu, l'amélioration de leur accessibilité et leur adaptation aux parcours de vie. Tous les services, publics et privés, marchands et non marchands, sont concernés : éducation, enfance, jeunesse ; culture, sport, avec un enjeu fort d'accès à l'offre associée qui est indispensable à la création du lien social, pour les jeunes en particulier ; santé avec un enjeu fort d'offre et d'accès à la prévention et aux soins, dans une logique de parcours de santé et de parcours de vie ; commerces…

Les obstacles à l'accessibilité peuvent être de plusieurs ordres : méconnaissance, culturel, financier, physique… Les réseaux de transport et numériques jouent donc un rôle important.

La diversité des populations du territoire entraîne celle des modes et rythmes de vie, des besoins, des aspirations… : des publics de tout âge, de toute capacité d'autonomie, de toute situation professionnelle… doivent pouvoir s'approprier la ville.

Adaptation du territoire au vieillissement de la population et favorable à l'autonomie.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la prise en compte de l'impact particulier du vieillissement de la population sur l'habitat, les services, les équipements, les transports et le cadre de vie, compte tenu de l'augmentation prévisible du nombre de personnes âgées : adaptation du logement, de la manière de rendre les services…, en adéquation avec les niveaux de ressources. Plus largement, un enjeu réside dans la prise en compte des besoins en accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap ou à l'autonomie limitée.

Orientations

Pour un territoire équilibré et diversifié, **repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements**.

Orientation 1

Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements.

L'offre d'habitat, de services et d'équipements devra être confortée pour répondre aux besoins de tous les habitants, quels que soient leur âge, leur autonomie, leur origine sociale, leur situation financière, leur lieu de résidence. Mais l'existence d'une offre ne suffira pas à en garantir l'accès. Cette offre devra également être accessible : connue, « acceptée », abordable, répartie de manière équilibrée et accessible territorialement, sans oublier la mise en accessibilité des établissements recevant du public, dans le respect de l'agenda d'accessibilité programmée.

Objectif 1 : Faire connaître l'offre existante.

Parfois, l'offre existe mais est méconnue. Informer sur son existence sera le premier levier pour améliorer son utilisation.

L'ensemble des acteurs concernés du territoire (collectivités, professionnels, associations, habitants...) devra être un relai pour informer les bénéficiaires et leur entourage sur l'offre et les moyens d'y accéder (lieux d'informations, dispositifs d'accompagnement financier...) Ainsi, le service Accueil logement d'Angers Loire Métropole informe et oriente les personnes qui cherchent à se loger, accéder ou investir et celles qui rencontrent des difficultés liées à leur logement (financières, situation de handicap...) Les communes sont les premiers relais de l'offre associative, culturelle, sportive... Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) centralisent l'information à destination des personnes âgées.

Objectif 2 : Améliorer les conditions favorisant l'accès à l'offre d'habitat, de services et d'équipements.

Les disparités de revenus entre les habitants conduisent à des inégalités dans l'accès à l'offre d'habitat, de services et d'équipements. Dans certains domaines, en particulier (enfance, jeunesse, culture, sport...), peuvent s'ajouter des disparités tarifaires, constitutives d'obstacles à la lisibilité. Cela ne doit pas faire oublier que le premier obstacle à l'accès à l'offre de services et d'équipements peut être d'ordre culturel. Il s'agira alors d'accompagner le recours à l'offre et le développement des pratiques, dans des domaines où ils sont souvent synonymes d'insertion sociale et d'épanouissement personnel.

En matière d'habitat, pour éviter le phénomène de périurbanisation, attirer de nouveaux habitants et permettre de véritables parcours résidentiels, le PLUi poursuit l'objectif de proposer une offre abordable en accession comme en location, en encourageant le développement d'une offre à coût maîtrisé en investissement et en fonctionnement (coûts de construction, loyers, charges...)
L'accessibilité financière à l'offre de services et d'équipements reposera sur le soutien financier, direct ou indirect, en direction de publics identifiés (jeunes, étudiants, les plus démunis...), par les acteurs compétents. À titre d'illustration, la commune de Saint-Jean-de-Linières met en place le « PASS' ASSO », une aide financière aux jeunes de moins de 18 ans pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle dans une association communale ou intercommunale. *Mais l'accessibilité financière reposera également sur la poursuite des efforts de simplification (à l'image de la carte A'TOUT[22]), de mutualisations...*
Par ailleurs, le renforcement de la lisibilité de l'offre de services et d'équipements pourrait s'appuyer sur une réflexion au sujet du rapprochement, voire de l'harmonisation des tarifs. À l'échelle intercommunale, la question se pose à l'occasion des regroupements intercommunaux et des créations de communes nouvelles. Au niveau d'Angers Loire Métropole, le transfert de la compétence des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dans le cadre de sa transformation en communauté urbaine, pourrait lui donner l'opportunité de mener la réflexion. Une carte communautaire de type carte A'TOUT, un PASS' communautaire (avec des réductions sur certains évènements culturels et sportifs) pourraient en être les traductions.

Lorsque l'offre de services et d'équipements est perçue comme « non destinée » aux publics concernés ou l'accès à cette offre comme un défi insurmontable, il s'agira d'aller au-devant de ces freins en mobilisant tous les acteurs du territoire (publics, associatifs, habitants...) et plusieurs leviers :

- *sensibiliser, par une communication adaptée aux différents publics (scolaires, familles...) ;*
- *faire découvrir et initier, en proposant une offre de découverte de pratiques culturelles et sportives, en venant à la rencontre des habitants... ;*
- *accompagner dans les premières démarches, dans les premiers déplacements pour accéder à l'offre de santé, par exemple.*

Objectif 3 : Veiller au maillage équilibré et cohérent de l'offre d'habitat, de services et d'équipements.

Pour le territoire, l'objectif est de veiller à l'existence d'une offre suffisante, de qualité et diversifiée, d'une part, et à sa répartition équilibrée et cohérente, dans le respect de l'organisation multipolaire, d'autre part. Cela rendra indispensable la communication sur la différenciation du niveau de service en fonction des territoires.

La connaissance de l'offre et de son évolution, mais aussi des besoins, pratiques et aspirations des habitants, sera un préalable au maillage pertinent de celle-ci. Cela supposera de s'appuyer sur des états des lieux (observatoires, cartographies...) alimentés par les acteurs du territoire. Des dispositifs existent déjà, comme l'Observatoire de l'habitat. D'autres pourraient être créés : un observatoire de l'offre de santé, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, une cartographie de l'offre d'accueil enfance – jeunesse, de l'offre culturelle et sportive, des offres adaptées en fonction de l'âge ou des situations de handicap..., en partenariat avec les communes.

En matière d'habitat, le PLUi fixe un objectif de production soutenue de 2 100 logements par an jusqu'en 2027. La production sera de qualité et diversifiée pour répondre aux besoins de tous les habitants. Elle sera répartie sur le territoire en adéquation avec l'organisation multipolaire, dans le souci de répondre aux pratiques des habitants, de trouver un meilleur équilibre entre emploi et habitat et de prendre en compte les préoccupations environnementales.
En matière commerciale, le PLUi affirme également l'objectif de ne pas développer de nouveaux pôles commerciaux et l'importance d'un maillage équilibré de l'offre.

En matière de santé, d'enfance – jeunesse ou encore de culture et sport, des documents équivalents au PLUi n'existent pas à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Pourtant, les déséquilibres existants ou potentiels pourraient conduire à une dégradation de la qualité de l'offre ou à sa disparition. Il s'agira d'encourager les initiatives de maintien ou d'implantation d'une offre de proximité et cohérente : aides foncières et financières à l'installation (commerces, professionnels de santé...), regroupements à l'échelle intercommunale à l'initiative des communes ou d'autres acteurs (missions d'accueil et d'information, équipements culturels et sportifs...)

Objectif 4 : Répondre aux besoins de déplacements des populations au sein du bassin de vie.

Au moins trois paramètres majeurs devront être pris en compte : tous les publics n'ont pas accès à un mode de déplacement motorisé (les enfants et les jeunes en particulier) ; en fonction de sa nature, l'offre de services et d'équipements est localisée majoritairement dans le pôle centre ou dans les polarités et particulièrement à proximité d'un axe fort de desserte en transport en commun existant ; considérant les préoccupations environnementales, le recours à une alternative à la voiture individuelle est privilégié.

Ainsi, répondre aux besoins de déplacements des populations impliquera :

- *de repenser et renforcer l'intermodalité. Cela nécessitera de s'appuyer sur la complémentarité des différents modes de transports pour assurer une chaîne continue de déplacements ;*
- *d'organiser la desserte en transports des polarités. Cela consistera à permettre de venir en voiture ou par mode doux au centre des polarités, puis d'emprunter les lignes de bus express vers le pôle centre. L'équilibre entre organisation urbaine des polarités et potentialité de desserte en transports en commun devra être recherché ;*
- *de simplifier l'accès aux transports en commun en poursuivant les efforts d'accessibilité, en facilitant la coopération entre autorités chargées de la mobilité (amélioration de la lisibilité en termes d'information, de tarification...) ; ainsi que l'accès aux transports individuels, dans un environnement où la mobilité facilite l'accès à l'emploi (aide au permis de conduire, par exemple) ;*
- *de s'appuyer sur les initiatives de transport partagé...*

Orientation 2

Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants.

Face aux contraintes financières et aux évolutions sociétales, il s'agira d'innover pour maintenir l'offre d'habitat, de services et d'équipements de qualité et continuer à répondre à la diversité des besoins et aspirations des habitants.

Objectif 1 : Développer de nouvelles formes d'habitat et de services.

Faire différemment plutôt que plus, dans le contenu de l'offre ou dans la manière de rendre le service, est un objectif auquel les acteurs du territoire pourront contribuer.

L'habitat est l'un des premiers secteurs concernés par les évolutions sociétales : décohabitation[23], vieillissement, prise en compte des handicaps, demande de bien-être, préoccupation environnementale, numérisation et domotique[24]... C'est pourquoi l'évolutivité des logements sera recherchée et l'adaptation des logements encouragée.
Par ailleurs, il conviendra de développer une offre de logements non seulement répondant aux besoins des habitants, mais également adaptée à leurs moyens. Produire notamment une offre de logements individuels et intermédiaires accessible requerra de mobiliser une capacité d'innovation tant sur le plan de la conception et de l'optimisation de la production que du montage financier. À titre d'exemple, Sainte-Gemmes-sur-Loire développe des critères de cession du foncier et d'accession à la propriété novateurs pour accueillir les jeunes ménages à revenus modestes. *À travers des expérimentations, une vigilance particulière pourrait également être portée aux jeunes, étudiants et travailleurs.*

Dans les services et équipements, plusieurs leviers pourront être mobilisés par tous les acteurs :

- *Organiser la venue du service aux habitants pourra être une manière de faire face aux contraintes budgétaires, mais aussi de diffuser l'offre de service afin d'en élargir l'accès (permanences de structures d'insertion sociale et professionnelle, expositions itinérantes...).*
- *Prendre en compte l'évolution des modes de vie des habitants. Ainsi, certains services publics ajustent leurs horaires d'ouverture, qui ne correspondent plus aux horaires de tous les actifs. À l'inverse, les modes de vie similaires des actifs peuvent avoir des conséquences négatives en termes de congestion[25], notamment. Y apporter des réponses renverra à l'intelligence collective des acteurs du territoire.*
- *Développer le numérique répondra à la fois aux évolutions sociétales et aux contraintes budgétaires. L'accessibilité en ligne de données et de démarches permettra d'éviter des déplacements, voire de développer des activités à distance : e-commerce, e-santé... En revanche, elle supposera un accès au réseau numérique. Elle renverra donc à l'équipement du territoire en haut et très haut débit, mais aussi à la possibilité, pour les habitants, d'y accéder financièrement et d'en maîtriser les opportunités et les risques.*
- *Développer la polyvalence permettra à des services et équipements de se maintenir en offrant plusieurs prestations. Les épiceries, les cafés multi-services, les salles polyvalentes, les maisons de services au public en sont des illustrations.*
- *S'appuyer sur tous les partenaires susceptibles de proposer une offre : privés (crèches d'entreprises, articulation de l'habitat et des commerces dans les projets d'aménagement...), habitants (garde d'enfants, investissement des personnes âgées dans les temps d'activités périscolaires,...), etc.*

Objectif 2 : Développer des solutions innovantes de transports.

Il s'agira de s'adapter aux évolutions des rythmes de vie et de répondre au besoin d'immédiateté avec de nouveaux systèmes de transports.

Les initiatives privées autour de solutions de transport partagé comme le covoiturage seront encouragées (communication, aménagements sécurisés...) L'émergence d'innovations dans le domaine de la mobilité et leur mise en œuvre à titre expérimental sur le territoire également : nouvelle utilisation de la voiture, en phase avec l'évolution vers une économie de la fonctionnalité (autopartage) ; optimisation des déplacements grâce aux outils numériques (open data, géolocalisation, etc.) ; facilitation des déplacements de toutes les populations (personnes handicapées, par exemple). La labellisation d'Angers Loire Métropole au titre des territoires French Tech, avec une spécialisation reconnue dans le domaine des objets connectés[27], constitue un atout précieux pour accompagner ces innovations.

Objectif 3 : Adapter l'habitat, les services, les équipements et les transports au vieillissement de la population et aux besoins en accessibilité de tous.

L'objectif pour le territoire est de favoriser le bien-vieillir, à travers le maintien à domicile des personnes âgées qui le peuvent et un urbanisme qui organise un cadre de vie favorable. Au-delà du vieillissement, enjeu majeur des années à venir, la question de l'adaptation de l'habitat, des services, des équipements et des transports se posera plus généralement pour les personnes en situation de handicap ou d'autonomie limitée.

Les démarches d'adaptation de l'habitat (vieillissement, handicap...), d'habitat intergénérationnel ou de parcours résidentiel seront encouragées. Pour les personnes âgées qui ne pourront pas rester à domicile sans pour autant devoir intégrer un établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la création de structures intermédiaires sera recherchée : accueils de jour ; logements intermédiaires à la sortie d'une hospitalisation, comme les appartements connectés ; résidences services sociales et résidences seniors...
Par ailleurs, la présence de services et d'équipements en proximité sera une condition du maintien à domicile des personnes âgées. Elle facilitera le quotidien des personnes en situation de handicap ou d'autonomie limitée, mais aussi de tous. Cela renverra également au développement des services à la personne, avec les mêmes préoccupations d'équilibre, d'accessibilité (notamment financière) et d'innovation.
À titre d'exemple, Saint-Lambert-la-Potherie mène une politique pour le maintien à domicile des personnes âgées, qui s'appuie sur la construction de logements adaptés et le développement de services en proximité (maison médicale, portage de repas, par exemple).
L'accompagnement des aidants pour éviter leur sentiment d'isolement sera indispensable. Le territoire est en avance sur cette réflexion : plateforme d'accompagnement et de répit des aidants de personnes malades d'Alzheimer au sein de l'EHPAD César-Geoffray, espace des aidants au sein de l'espace du bien-vieillir Robert-Robin à Angers... Le Centich (Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie) et le pôle de silver économie pourront être des supports pour ces innovations.

Objectif 4 : Faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire.

La mise en réseau des acteurs du territoire permettra de mettre en commun des moyens pour proposer une offre structurée, qui apportera une réponse aux contraintes budgétaires et améliorera les complémentarités.

La mise en réseau pourra concerner une certaine catégorie d'acteurs du territoire ou impliquer l'ensemble d'entre eux. Ainsi, les coopérations intercommunales se multiplient dans tous les domaines : santé, enfance – jeunesse, culture, sport...
Dans le champ de la santé, la mise en réseau des professionnels permettra de faciliter et d'accompagner l'évolution de leurs pratiques, en particulier le souhait croissant de ne pas travailler seul, et de proposer une offre adaptée : regroupements dans des maisons pluriprofessionnelles de santé, rassemblement de tous les professionnels de santé du territoire (dans une « conférence métropolitaine de santé ») ou de ceux concernés par une problématique sur un territoire donné... Ainsi, à Saint-Martin-du-Fouilloux, un pôle santé rassemble trois médecins, trois kinésithérapeutes (dont un ostéopathe), trois infirmier(e)s, une pharmacie et, en dehors du centre-bourg, un cabinet de réflexologie plantaire.
Dans les domaines culturel et sportif, il pourra s'agir de rapprocher les acteurs publics, associatifs et privés pour essayer de structurer l'offre sur le territoire (par exemple, parcours de découverte ou de formation).

Ambition 4

Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social

DIAGNOSTIC

Atouts

- Une offre d'accompagnement social diversifiée
- Une économie sociale et solidaire fortement développée et au service des habitants
- Un tissu associatif dynamique
- Des solidarités individuelles importantes et reconnues
- Un humanisme historiquement ancré dans les comportements
- Une évolution positive du revenu médian, comparable à l'évolution nationale
- Une part élevée de logements locatifs sociaux

Faiblesses

- Une hétérogénéité des revenus sur le territoire et accroissement des disparités
- 91 % des logements sociaux concentrés dans six communes du pôle centre
- Concentration géographique des demandeurs d'emplois
- 6,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni scolarisés ni diplômés et 50 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat

Opportunités

- Le développement de nouvelles formes de solidarités
- L'augmentation de la part des personnes âgées dans la population
- Une capacité des jeunes générations dans le partage et la relation

Menaces

- Une précarité aux réalités différentes : faiblesse de revenus, surendettement, difficultés d'accès aux droits, au logement, aux services, à l'emploi, décrochage scolaire, isolement, délinquance…
- L'augmentation des inégalités
- Un isolement lié à l'évolution des modes de vie et au vieillissement de la population
- Une méfiance envers l'autre et un repli sur soi
- La montée des communautarismes

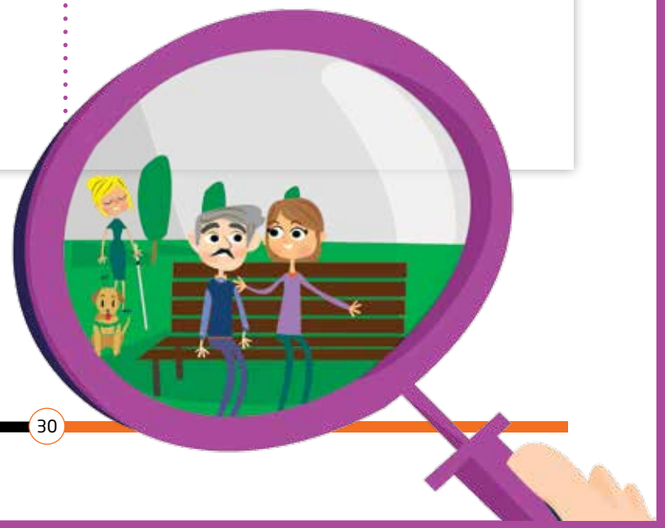

Enjeux

***Le quatrième enjeu majeur pour notre territoire* est le vivre-ensemble et avec les autres, dont chacun doit être acteur.** Chacun doit avoir conscience de faire partie d'une société comme citoyen, et de la responsabilité que cela implique vis-à-vis d'autrui. Dans le même temps, chacun doit savoir qu'il peut compter sur la qualité des liens sociaux et la solidarité des institutions, des associations, des habitants… Autre pilier de la qualité du cadre de vie, aux côtés de la qualité environnementale et de l'offre de services, le vivre-ensemble contribue à l'attractivité du territoire angevin.

Réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est évidemment la réussite scolaire et au-delà, de faire de l'enseignement primaire et secondaire le levier pour l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes sur le territoire.
Mais les espaces d'enseignement sont également des lieux d'épanouissement des enfants et des jeunes, de formation de leur esprit critique et d'initiative. La réussite éducative contribue tout autant à la cohésion sociale et territoriale qu'à la formation des citoyens de demain.

Vivre-ensemble.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est d'encourager la mixité (sociale, générationnelle…) dans tous les domaines (habitat, services, espaces…). Le renforcement de la place donnée aux lieux et temps de partage, d'interconnaissance, de rencontre entre les habitants y contribue. La possibilité pour chacun d'y participer, quels que soient son âge, son origine sociale, sa santé, son autonomie…, est une condition de l'insertion et de la cohésion sociales. La culture et le sport en particulier sont des vecteurs efficaces de la création et du renforcement du lien social.

Cohésion sociale et territoriale.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la prévention des risques d'exclusion et de précarisation des populations les plus vulnérables, mais aussi l'accompagnement des personnes fragilisées ou susceptibles de le devenir. Le contexte est marqué par le souhait de donner une place croissante à la participation et à l'engagement des habitants ainsi que par la contrainte budgétaire. Cela pose la question du renouvellement des formes de mobilisation et de la meilleure mobilisation possible de tous les acteurs : non seulement publics, mais aussi de l'économie sociale et solidaire, entreprises (responsabilité sociale) et habitants, y compris les bénéficiaires eux-mêmes… Cela conduit aussi à réfléchir à la manière de préserver les équilibres sociaux du territoire lorsque les difficultés sociales sont concentrées sur certaines communes ou quartiers et que les inégalités s'accroissent. Avec l'effacement des frontières institutionnelles et communales, les réponses devront de plus en plus être recherchées et apportées à l'échelle de l'ensemble du territoire, posant la question de l'avenir de l'action sociale dans le cadre des évolutions territoriales.

Orientations

Pour un territoire humaniste et solidaire, **fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social.**

Orientation 1

Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique pour tous les enfants et jeunes.

Donner aux enfants et aux jeunes la chance de réussir et s'épanouir dans le cadre scolaire et éducatif, leur permettre de découvrir et valoriser leurs talents, former les futurs citoyens, telles sont les ambitions pour leur permettre de trouver ensuite leur place dans l'enseignement supérieur, l'économie, la société et d'y apporter du renouveau.

Objectif 1 : Améliorer l'accès des enfants et des jeunes à l'outil numérique pendant leur scolarité.

En 2030 probablement ou encore aujourd'hui, le numérique jouera un rôle majeur : dans l'information, les réseaux, le monde professionnel, la vie quotidienne… Le maîtriser sera le meilleur moyen d'en exploiter les opportunités et d'en comprendre les risques.

Il s'agira de faire du numérique un outil de réussite éducative et sociale en lien avec l'Éducation nationale, la Région, le Département… Cela supposera d'en développer les usages dans le cadre scolaire : équipement des établissements et, le cas échéant, des élèves ; sensibilisation et formation des enseignants et des élèves à ses utilisations, ses potentialités et ses dangers… Par ailleurs, cet objectif ne pourra être atteint que si les enfants et les jeunes ont accès au numérique en dehors du temps scolaire. Cela renvoie à l'aménagement du territoire en haut et très haut débit. L'objectif de l'accès au numérique devra également être poursuivi dans l'enseignement supérieur.

Objectif 2 : Sensibiliser les enfants et les jeunes aux langues étrangères et notamment à l'anglais.

Sensibiliser les enfants et les jeunes aux langues étrangères et notamment à l'anglais dès leur plus jeune âge sera un atout supplémentaire pour leur insertion dans la société de demain. Ce sera d'autant plus vrai sur un territoire où l'ouverture et le positionnement international sont identifiés comme des enjeux.

L'école pourra être un lieu de sensibilisation, mais il n'est pas le seul. Les temps d'activités périscolaires, les activités enfance – jeunesse, culturelles et sportives (établissements spécifiques, comme les crèches bilingues, ou activités spécifiques, auprès d'éducateurs de langue étrangère, par exemple), les jumelages…, pourront également y contribuer.

Objectif 3 : Éduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté.

Le vivre-ensemble de demain repose sur les enfants et les jeunes d'aujourd'hui. Éduquer les enfants et les jeunes à la solidarité, au respect de l'autre, de l'environnement, à la compréhension de l'économie… et leur faire découvrir les possibilités d'engagement sont autant d'objectifs pour développer la citoyenneté. Cette formation a vocation à se poursuivre tout au long de la vie.

Au sein de l'école, la mise en œuvre de cet objectif pourra s'appuyer sur les enseignements et activités civiques, l'ouverture de l'école à la société civile : ateliers sur la citoyenneté, présentation de ce qu'est une association, expérimentation du ramassage des déchets, mise en place d'activités avec des personnes âgées…
En dehors de l'école, il pourra s'appuyer sur les projets citoyens impliquant les jeunes ou portés par eux, la mise en place de conseils municipaux d'enfants et/ou de jeunes, qui pourrait s'étendre à l'échelle communautaire…

Objectif 4 : Susciter l'éveil et la sensibilité des enfants et des jeunes par la découverte de différentes pratiques culturelles et sportives.

La réussite éducative ne se limite pas à la réussite scolaire. Faire découvrir aux enfants et aux jeunes des activités culturelles et sportives est un moyen de les éveiller, de les épanouir, de leur révéler leurs goûts et tous leurs talents.

Aux côtés d'autres acteurs, les communes contribuent déjà à cet objectif, notamment à travers les activités périscolaires et l'accessibilité à l'offre culturelle et sportive. Une étape supplémentaire pourrait être franchie : celle de se doter d'objectifs partagés à l'échelle du territoire et de se donner les moyens, communaux et communautaires, de les atteindre. Par exemple, une attention particulière pourrait être portée :

- *à la natation, pour permettre à tout enfant qui sort du CM2 de savoir nager ;*
- *à la lecture, pour permettre à tout enfant d'avoir eu accès à la lecture sous différentes formes (bibliothèque, conteurs, par exemple) ;*
- *à la musique, pour permettre à tout enfant d'avoir eu accès à une pratique musicale (pratiques vocales collectives, par exemple).*

Objectif 5 : Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes en difficulté.

Il n'y aura pas de réussite éducative si des enfants ou des jeunes sont laissés de côté et s'ajoutent à ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à toutes les difficultés qui pourraient nuire à leur réussite scolaire et à leur épanouissement.

Il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des politiques publiques, à l'image des dispositifs de la politique de la ville (État, collectivités, bailleurs…), pour identifier les facteurs de difficulté (précocité, handicap, difficultés scolaires, origine sociale…), modifier l'environnement scolaire mais aussi territorial des enfants et des jeunes concernés, faire connaître les différents dispositifs d'accompagnement…

Objectif 6 : Rassembler et impliquer les acteurs de la communauté éducative autour des enfants et des jeunes pour aller vers un projet éducatif territorial partagé.

Rassembler et impliquer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, parents, enfants et jeunes…) est indispensable à la réussite éducative. D'ici quinze ans, l'ambition pourrait être de parvenir à un projet éducatif territorial commun, à l'échelle d'Angers Loire Métropole, dont les objectifs seraient partagés et les actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs en fonction de leurs compétences.

Dans un premier temps, les acteurs pourraient partager sur les réalités des territoires et les bonnes pratiques, mais aussi se rassembler et s'impliquer dans des projets identifiés. En effet, les problématiques d'accès aux services sont réelles dans les communes dont les populations sont plus pauvres comme dans les communes qui disposent de moins de moyens, mais différentes.
Dans un second temps, cela nécessiterait de définir des objectifs partagés et de se donner les moyens à l'échelle du territoire de les atteindre. Certains sont identifiés : accès au numérique, sensibilisation aux langues étrangères, éducation à la citoyenneté…

Orientation 2

Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines.

Les conditions pour une mixité réelle existent lorsque les difficultés sociales ne sont pas concentrées sur certaines communes ou quartiers, qu'une certaine diversité existe à l'échelle de chaque quartier ou commune et du territoire, et que les habitants ne sont pas enfermés dans des espaces cloisonnés.

Objectif 1 : Organiser la diversité dans l'habitat sur l'ensemble du territoire.

La diversité de l'occupation du parc de logements doit être réelle à l'échelle de l'ensemble du territoire, pour éviter de concentrer les difficultés sociales sur certaines communes ou quartiers et de les stigmatiser. Elle doit également l'être à l'échelle de chaque commune ou quartier, pour y mêler les populations.

La diversité sociale dans l'habitat s'appuiera sur la mise en œuvre d'une politique d'équilibre de peuplement à l'échelle du territoire, en partie liée à la politique de la ville et à la rénovation urbaine. La politique d'équilibre de peuplement reposera notamment sur :

- *une pérennisation de la connaissance de l'offre et de la demande de logements sociaux sur le territoire ;*
- *la définition d'objectifs d'attribution et de peuplement des logements sociaux partagés entre les communes et les acteurs ;*
- *une réflexion sur une politique adaptée de loyers ;*
- *l'aménagement urbain et les actions de réhabilitation structurantes du parc vieillissant ;*
- *un accompagnement social des ménages qui le nécessitent.*

Plusieurs outils seront mobilisés à cette fin : la conférence intercommunale du logement, le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs ainsi que la charte d'attribution et de mutation du parc locatif social.

Au-delà de la mixité sociale, la mixité générationnelle sera également recherchée. La diversité de l'offre de logements à l'échelle de chaque commune ou quartier, notamment en termes de typologie, y contribuera. Le développement expérimental de nouvelles formes de logements également : logements adaptables, logements réversibles permettant de maintenir les personnes âgées ou en situation de handicap dans leur environnement, logements intergénérationnels permettant à des générations différentes de vivre ensemble, habitat participatif leur permettant de partager des espaces communs…

Toutefois, l'« espace de vie » ne se limite pas au lieu d'habitat. Le maillage équilibré des services sur le territoire, cohérent avec le maillage de l'habitat et l'organisation multipolaire, permettra également de créer de la mixité à l'échelle du territoire et des communes ou quartiers.

Objectif 2 : Préserver et développer des lieux et des temps de rencontre et d'échange.

La qualité du cadre de vie reposera également sur la qualité du vivre-ensemble. Préserver et développer des lieux et des temps d'interconnaissance et de partage éviteront l'isolement, le repli sur soi, et susciteront la cohésion.

Il s'agira d'être vigilant à l'existence d'espaces publics de tout type (urbains et naturels, ouverts et fermés, quotidiens et exceptionnels), conviviaux, sécurisants, accessibles et susceptibles d'accueillir des lieux et des temps de rencontre :

- *en créant des espaces : prévoir des espaces dans les nouveaux projets d'habitat, laisser des délaissés à la disposition des habitants… ;*
- *en pensant des aménagements pour tous les usagers : jeunes enfants, personnes handicapées, personnes âgées… ;*
- *en intégrant une démarche de prévention situationnelle : éviter les discontinuités des cheminements, sécuriser les sorties des écoles… ;*
- *eu encore en veillant à l'accessibilité en transports aux espaces : favoriser les accès piétons et vélo, qui créent eux-mêmes des occasions d'échanges…*

Il s'agira également d'animer l'espace public à toutes les échelles, du quartier ou communale (en s'appuyant sur les centralités existantes), intercommunale et communautaire :

- *par des évènements : évènements culturels (comme* le festival « Ça chauffe », à Mûrs-Érigné : festival professionnel de la création théâtrale, tout public ; le festival photographique « Influences », à Beaucouzé, qui expose en plein air et sous des formes originales ; ou encore les peintres de rue lors de « Montmartre à Briollay »), *sportifs (comme les trails urbains ou ruraux) ou autres* (à l'instar des Journées Totalement femme, à Saint-Léger-des-Bois, qui mettent en valeur les activités de femmes qui entreprennent), *fêtes communales ou de quartier, fête des voisins…*
- *par des activités : associatives, culturelles, sportives… ;*
- *par des espaces de rencontre : équipements* (culturels et associatifs comme le Carré des arts, à Pellouailles-les-Vignes, dont la commune souhaite développer la programmation), *places, jardins…*

En modifiant le regard porté sur l'espace public, parfois même en changeant sa destination initiale, ces initiatives viseront l'appropriation par les habitants, mais aussi leur responsabilisation. Ainsi, la Membrolle-sur-Longuenée met à disposition des associations L'Atelier, local de l'ancienne mairie, pour créer du lien social autour d'un lieu de pratique artistique. *Ces initiatives veilleront à permettre à chacun (enfants, jeunes, adultes, aînés, personnes handicapées, personnes défavorisées…) de trouver sa place, de croiser l'autre et d'apprendre à le connaître (par exemple, implication des personnes handicapées lors du forum Agora des associations, à Angers).*

Orientation 3

Réduire les disparités sociales et développer les solidarités.

Les politiques de solidarité et les solidarités quotidiennes sont indispensables à la réduction des disparités et au renforcement de la cohésion sociale et territoriale par le soutien qu'elles apportent aux personnes ou aux territoires en difficulté. Pour le territoire angevin, reconnu pour le dynamisme de ses solidarités, l'ambition est de les renforcer à tous les niveaux.

Objectif 1 : Lutter à l'échelle intercommunale contre la précarité, de manière adaptée à chaque public identifié.

Des publics sont d'ores et déjà identifiés comme potentiellement concernés par les problématiques de vulnérabilité ou d'exclusion sociale : jeunes en déshérence, adultes éloignés de l'emploi, personnes sans domicile fixe, personnes sorties de prison, retraités pauvres et isolés, travailleurs pauvres, familles monoparentales, personnes handicapées, gens du voyage, migrants… Il y aura un intérêt réel à partager les constats et les objectifs à l'échelle intercommunale. Si les actions doivent être adaptées à chaque public et menées en proximité, leur mise en œuvre pourra aussi être partagée afin d'améliorer l'accompagnement des personnes concernées et la réduction des disparités territoriales.

Réaliser un diagnostic commun des réalités permettra de définir des objectifs partagés à l'échelle du territoire et avec l'ensemble des acteurs (État, collectivités, associations, habitants…).Chacun pourra ensuite les mettre en œuvre pour prévenir la fragilisation ou accompagner les personnes en situation de fragilité en mobilisant ses politiques de droit commun en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'accessibilité au logement, aux services, aux équipements, aux transports… et en les complétant, le cas échéant, par des dispositifs spécifiques d'accompagnement social. La mise en œuvre pourra également être partagée :

- *grâce aux outils qui existent à l'échelle communautaire : la compétence d'Angers Loire Métropole en matière de contrat de ville, de gens du voyage ; le conseil intercommunal de prévention de la délinquance, qui prend des initiatives en faveur des jeunes délinquants et des personnes sorties de prison… ;*
- *et grâce aux coopérations intercommunales : rencontres intercommunales pour mieux se connaître et partager des valeurs, des expériences et des expertises ; mise en commun de moyens pour améliorer la prise en charge par les communes des publics identifiés… À titre d'exemple, la mise en œuvre de la politique d'équilibre de peuplement posera rapidement la question de son accompagnement social par des coopérations entre les centres communaux d'action sociale (CCAS), toutes les communes ne disposant pas des mêmes moyens. À terme, cela pourrait poser la question de la lisibilité et de l'harmonisation de certaines aides sur l'ensemble du territoire, voire du regroupement de certaines structures, comme les CCAS au sein d'un ou de plusieurs centres intercommunaux d'action sociale (CIAS). L'exemplarité des coopérations intercommunales a également vocation à stimuler les autres formes de solidarité pour créer un climat général de « faire ensemble » et éviter le repli sur soi.*

Objectif 2 : Encourager toutes les formes de solidarité.

Toutes les formes de solidarité devront être soutenues : la pérennisation et le développement de la vie associative ; le renouvellement des solidarités privées ; le développement de l'économie sociale et solidaire… Toutes les échelles territoriales (quartier, commune, intercommunalité) et tous les domaines sont concernés (éducation, enfance – jeunesse, culture, sport, emploi, logement, lutte contre la précarité…)

Plusieurs leviers pourront être activés :

- *l'encouragement et l'accompagnement du bénévolat (à l'instar de la Journée citoyenne, à Angers), avec une attention particulière au renouvellement des bénévoles ;*
- *l'encouragement et l'accompagnement des solidarités privées : entraide de la vie quotidienne entre voisins, parents, habitants d'une commune (par exemple, Voitur'Age) ; partage de logement, d'équipements, d'expériences et de compétences (mouvement « Do It Yourself ») ;*
- *le développement du principe de réciprocité, qui consiste à adosser aux dispositifs d'aide une contrepartie sous différentes formes, dont des engagements citoyens ;*
- *l'appui aux associations ou autres formes de solidarité : valorisation, soutien financier, mais aussi logistique (prêt de salle, de matériel, conseil, formation…) Il s'agira également d'encourager les coopérations entre associations travaillant dans des domaines et/ou des territoires différents pour en faire des vecteurs d'un développement territorial plus riche et lisible : organisation d'évènements communs (un forum des associations commun à plusieurs communes, par exemple), mise en commun de moyens (la création d'un pôle ressources délivrant les informations sur la vie associative, par exemple), structuration de polarités associatives thématiques et géographiques… La Cité, lieu d'accueil et de soutien à la création et au développement des associations angevines, pourrait constituer à ce titre un levier important.*

La présence d'étudiants sur le territoire est une ressource à mobiliser pour renforcer les liens sociaux sur le territoire et favoriser la solidarité intergénérationnelle : colocation, soutien scolaire, engagement associatif… Le vieillissement de la population constitue également une opportunité pour le territoire, dès lors que les personnes âgées sont perçues comme une richesse : en direction des plus jeunes, elles ont un rôle de transmission professionnelle (comme l'association « Outil en main ») et mémorielle.

Ambition 5

Renforcer l'attractivité du territoire angevin

DIAGNOSTIC

Atouts

- 2e agglomération des Pays de la Loire; Angers 3e ville du Grand Ouest
- Une bonne image, régulièrement classée dans les villes les plus agréables à vivre de France
- Le château d'Angers, les tapisseries de l'Apocalypse et le Chant du monde
- Des évènements rayonnants (festival d'Anjou, Premiers Plans, Accroche-cœurs, Festival estival...), des équipements structurants (centre hospitalier universitaire, Terra Botanica, Cité de l'objet connecté...) et de grands projets (Cours Saint-Laud, Cœur de Maine, ligne B du tramway...)
- Un territoire accessible, carrefour d'échanges en raison de sa situation géographique privilégiée au centre du Grand Ouest
- Des coopérations nombreuses : intercommunales, Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA), Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), coopérations européennes et internationales...

Faiblesses

- Une controverse sur la notion de « douceur angevine »
- Un déficit de notoriété et de rayonnement
- Des dysfonctionnements liés aux infrastructures de transport malgré des améliorations : liaison vers Rennes, liaison sud...
- Des coopérations à renforcer (Communauté d'universités et d'établissements, régions ligériennes...) ou à développer (villes du département...)

Opportunités

- La recomposition territoriale : communes nouvelles, fusions d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), diminution du nombre de régions...
- L'activation de leviers de rayonnement émergents ou sous-utilisés (Angers SCO, Angers French Tech...) dans un environnement de compétition par l'image
- Des mouvements de populations vers le Grand Ouest
- Un environnement de plus en plus violent qui invite à révéler la « douceur angevine »

Menaces

- Le développement de la compétition entre les territoires
- Un risque d'exclusion des grands projets d'infrastructures de transport à venir

Enjeux

***Le cinquième enjeu majeur pour notre territoire* est son identité, sa notoriété, son ouverture et son attractivité.**
Il est le fer de lance de l'excellence économique et universitaire, d'une part, et de la qualité du cadre de vie, d'autre part. Il s'agit en effet pour le territoire de définir son identité et de l'affirmer, afin de multiplier sereinement les coopérations qui conforteront son ouverture aux autres et ainsi, renforcer son attractivité.

Identité, image, notoriété et attractivité du territoire angevin.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la définition d'une identité claire et renforcée, qui s'appuie sur les singularités territoriales. Cette identité doit être partagée et portée par le plus grand nombre d'acteurs pour permettre la notoriété et l'attractivité. Le territoire doit être associé à une image économique et universitaire dynamique, une qualité exceptionnelle du cadre de vie, des évènements culturels et sportifs, des talents... Le débat sur la « douceur angevine » doit être tranché : le modèle de développement, dynamique et innovant, mais respectueux de l'environnement et du lien social, doit être affirmé.

Positionnement fort du territoire angevin à plusieurs échelles de territoire.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est son rôle de référence, de moteur, et son influence aux échelles locale, nationale, européenne, voire internationale, dans ses domaines d'excellence. Les domaines concernés doivent pouvoir lui être associés. Cela renforcera son rayonnement et son attractivité.

Échanges et coopérations entre les territoires.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est de développer des coopérations avec d'autres territoires et d'en tirer des bénéfices que l'isolement ne permettrait pas. Dans un contexte de compétition croissante, l'isolement n'est pas tenable et le nombre est une force s'il s'appuie sur une cohérence d'ensemble. Le territoire angevin est bien positionné car il est un territoire réseau, porte d'entrée des différentes coopérations. Les coopérations ne sont pas qu'institutionnelles : les renforcer, c'est également prolonger la tradition humaniste du territoire.

Cohérence et synergies entre territoires.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la réponse à deux questions : tout d'abord, quelle est la bonne échelle territoriale pour mener une politique publique donnée dans un souci de développement harmonieux des territoires ? Ensuite, comment « partager » la définition et la mise en œuvre d'une politique publique pour laquelle plusieurs acteurs ont des atouts ? Il s'agit pour le territoire angevin de trouver l'équilibre entre compétition et coopération.

Accès au territoire.
Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est le maintien et le renforcement de l'accessibilité en provenance de et vers le territoire national et au-delà, par le plus de moyens possible, pour les habitants, les entreprises, les étudiants, les enseignants-chercheurs, les touristes...

Orientations

Pour un territoire rayonnant, **renforcer son attractivité**.

Orientation 1

Faire de la « douceur angevine » un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire.

La « douceur angevine » est attachée au territoire angevin. Cette image est revendiquée car elle est fondée sur les caractéristiques singulières du territoire et sur celles de ses femmes et hommes. Bien loin de ceux qui voudraient la réduire à une image statique, elle est un atout pour sa notoriété, son rayonnement et son attractivité.

Objectif 1 : Donner un sens commun à la « douceur angevine ».

Reconnaître la « douceur angevine » comme un marqueur de l'identité territoriale, ce sera d'abord se mettre d'accord avec l'ensemble des acteurs sur un sens commun. C'est à cette condition que cette image pourra être promue et transmise par l'ensemble des acteurs.

Plusieurs pistes peuvent d'ores et déjà être esquissées. La douceur angevine, c'est la qualité. La qualité du cadre de vie, tout d'abord : le relief, le climat et la géologie favorisent un patrimoine naturel exceptionnel, et l'histoire a laissé de nombreuses marques visibles dans le patrimoine bâti. La qualité du lien social, ensuite : terre humaniste, le territoire est reconnu pour l'importance donnée au vivre-ensemble et aux dynamiques solidaires. La qualité, l'excellence universitaire et économique, enfin, à travers un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de qualité et des filières d'excellence reconnues. La douceur angevine, c'est également l'équilibre. L'équilibre sur le territoire, avec la préoccupation de répartir le développement, d'une part en améliorant la réponse en termes de services, d'autre part en mettant en avant les richesses de chaque commune comme contribuant au tout. Mais l'équilibre angevin, c'est également la mesure, un état d'esprit de concertation plutôt que de confrontation qui guide la prise de décision, les rapports sociaux…
Enfin, la douceur angevine, c'est oser l'expérimentation et l'innovation dans tous les domaines : prendre le temps, et le risque, de tester avant de généraliser.

Objectif 2 : Faire vivre et connaître la « douceur angevine ».

La « douceur angevine » se déploie quotidiennement sur le territoire : dans les actions des acteurs pour renforcer l'excellence universitaire et économique, préserver le patrimoine naturel et bâti, réduire les disparités territoriales, accompagner les plus en difficulté… Mais pour être appropriée et diffusée, elle devra vivre sur le territoire et être connue à l'extérieur.

Plusieurs pistes pourront être explorées : le renforcement d'une politique de communication sur ce qui fait la douceur angevine sur le territoire, mais aussi l'établissement d'un programme événementiel. Cela pourrait passer par la création d'un évènement rayonnant à différents niveaux (les journées des « Douceurs angevines » ?). Il se déclinerait dans toutes les communes d'Angers Loire Métropole, à partir des nombreux évènements existants dans tous les domaines (végétal, eau, viticulture, gastronomie, culture, sport, tourisme, etc.).

Orientation 2

Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence.

Dans tous les domaines où il met en œuvre une forme d'excellence, le territoire angevin pourra constituer une référence pour d'autres : son expérience sera recherchée et attirera des étudiants, des enseignants-chercheurs, des entreprises et des habitants. Cela exigera de mettre en avant les éléments concrets constitutifs de cette excellence.

Objectif 1 : Renforcer l'attractivité de l'économie et de l'enseignement supérieur-recherche.

Les filières d'excellence et les secteurs à fort potentiel, mais aussi la diversité du tissu économique et de l'offre de formation, fondent la stratégie économique du territoire. Pour garder ou faire venir les entreprises, les étudiants et les enseignants-chercheurs, il faudra faire savoir ce que les acteurs du territoire savent faire.

Plusieurs leviers pourront être mobilisés : s'appuyer sur le rôle moteur du pôle centre, qui concentre une grande partie des fonctions économiques, universitaires… ; valoriser la qualité, les initiatives innovantes et les succès ; encourager les démarches d'internationalisation des entreprises et de l'enseignement supérieur-recherche et de l'innovation ; valoriser les atouts de la vie étudiante ; ou encore, maintenir un lien avec les anciens chefs d'entreprises ou diplômés du territoire et organiser un potentiel « retour sur investissement ».

Objectif 2 : Être un territoire exemplaire en matière environnementale.

Consciente de la chance de disposer d'un patrimoine naturel exceptionnel, Angers Loire Métropole souhaite qu'il soit préservé, ainsi que l'environnement, et met déjà en œuvre de nombreuses actions innovantes aux côtés de ses partenaires. Pour ces deux raisons, elle souhaite positionner le territoire comme une référence en matière environnementale.

Il s'agira de poursuivre les efforts dans la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement, mais aussi de promouvoir cette action : par une politique de communication sur les innovations et les réussites (prix) ; à l'occasion de l'accueil d'évènements (salon, congrès …) ; par des actions originales (végétalisation de la gare)…

Objectif 3 : Assurer la place du territoire dans les grands réseaux.

Pour le positionner comme une référence dans ses domaines d'excellence, la présence et la place du territoire au sein de grands réseaux locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux devront être assurées.

Le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA), le Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE), les régions ligériennes, l'Arc atlantique… font partie de ces réseaux. À titre d'exemple, il s'agira pour Angers Loire Métropole d'assurer sa juste place dans la COMUE Bretagne Loire en encourageant et soutenant les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur, en veillant à la dimension universitaire du centre hospitalier universitaire (CHU), en renforçant le 3e cycle angevin, en s'investissant dans la gouvernance de la COMUE…
Au sein des régions ligériennes, le positionnement géographique du territoire en fait le vecteur de liens entre l'Est et l'Ouest. Il doit également y promouvoir ses spécificités : avec l'ensemble du département, il dispose d'une diversité viticole importante (à laquelle s'ajoutent les liqueurs) qui trouve son origine dans le croisement de la Loire, du climat et de la géologie.
De même, la participation à des réseaux européens, comme Eurocités, renforcera la participation à des projets ou programmes partenariaux financés par l'Union européenne.

Orientation 3

Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire.

Au-delà des domaines d'excellence, il s'agira de faire connaître le territoire. Cela impliquera un changement d'état d'esprit certain : de « pour vivre mieux, vivons cachés » à « faisons savoir que nous vivons bien et trouvons l'équilibre entre le développement et la préservation de la qualité de vie ».

Objectif 1 : Renforcer la politique de communication volontaire et valorisante.

Il s'agira pour les acteurs du territoire, et en premier lieu pour Angers Loire Métropole, de se doter d'une politique de promotion en direction de l'extérieur, mais aussi à destination du territoire, pour susciter un effet d'entraînement.

La politique de communication permettra de communiquer globalement et simultanément sur les atouts du territoire : non seulement l'excellence universitaire et économique, la qualité du cadre de vie, mais aussi les talents, les initiatives innovantes, les évènements professionnels, culturels et sportifs…
Cela contribuera à mettre en lumière d'autres atouts du territoire.
Ainsi, dans le domaine de l'équitation, Soulaire-et-Bourg compte haras, centres équestres et centres d'entraînement de chevaux de course, dont certains de grand rayonnement. *Certains évènements pourront constituer des vecteurs privilégiés de communication, à l'image des salons professionnels ou de la montée du SCO en ligue 1.*

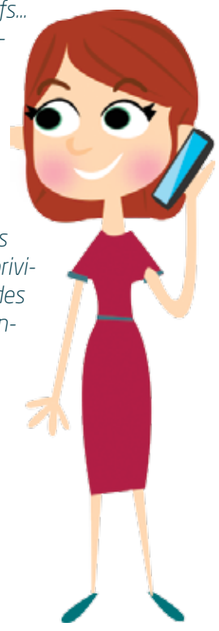

Objectif 2 : Soutenir les talents.
Les plus grands atouts du territoire sont ses femmes et ses hommes. Soutenir les talents, existants ou en devenir (entrepreneurs, scientifiques, artistes, sportifs...), c'est les aider à obtenir la place qu'ils méritent et renforcer à travers eux la notoriété du territoire.

Le soutien aux talents devra être porté par l'ensemble des acteurs du territoire pour les identifier, les soutenir (financièrement, par la mise à disposition de lieux de travail...) et les faire connaître, d'abord au sein du territoire, puis à l'extérieur. Les espaces qui favorisent la créativité seront des viviers pour le territoire (lieux de co-working, à l'image de celui hébergé au J – Angers Jeunesse connectée ; fab lab, à l'image de la Cité des objets connectés).

Objectif 3 : Accueillir ou créer de nouveaux évènement.
Parce que l'événementiel est un vecteur important de visibilité, de rayonnement et d'attractivité dans tous les domaines (économie, enseignement supérieur et recherche, santé, culture, sport, tourisme d'affaires et de loisirs...), une attention particulière y sera portée.

Il s'agira de conforter les nombreux évènements réguliers que le territoire reçoit déjà (Premiers Plans, le Festival d'Anjou, les Accroche-cœurs, le Festival estival de Trélazé, les salons professionnel dans les domaines...). Il s'agira également d'accueillir de nouveaux évènements ponctuels de portée nationale ou internationale, en rassemblant les moyens des communes si nécessaire : l'accueil des Championnats de France d'athlétisme et de natation, de la demi-finale de la Fed Cup, du Tour de France et du Congrès mondial des journalistes, en 2016, l'accueil du Congrès mondial de l'horticulture, en 2022, en sont des illustrations.

Objectif 4 : Inciter l'ensemble des acteurs à être des ambassadeurs du territoire.
Le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des acteurs du territoire permettra qu'ils en deviennent les premiers ambassadeurs.

Tous les acteurs du territoire ont vocation à en être des ambassadeurs, à des niveaux différents : les habitants, les étudiants, les entreprises, les touristes... Il faudra :
- *leur en transmettre l'envie, par un bon accueil et une politique de communication valorisante ;*
- *leur en donner les moyens, par la mise en place d'une véritable politique de soutien logistique, de communication, institutionnelle... Ainsi, Angers Loire Métropole, avec les acteurs du territoire, a lancé une démarche de promotion et de rayonnement du territoire ;*
- *créer et animer un réseau d'« ambassadeurs », composé de personnes vivant ou ayant vécu sur le territoire (étudiants, artistes, journalistes, enseignants, chercheurs, femmes/hommes politiques...) et qui penseraient à le valoriser.*

Orientation 4

Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication.

L'accessibilité est indispensable à l'attractivité. La place du territoire angevin au centre des réseaux de transport devra être maintenue et confortée pour continuer à tirer profit de sa position géographique stratégique au sein des Pays de la Loire vis-à-vis du territoire national. L'accessibilité numérique appellera également une attention particulière, en adéquation avec l'évolution de la forme des échanges.

Objectif 1 : Optimiser les liaisons ferroviaires à grande vitesse régionales et nationales.
Il s'agira de conforter la position stratégique du territoire dans le Grand Ouest français, d'intensifier les échanges avec les principales métropoles régionales et nationales et d'améliorer les connexions aux aéroports internationaux du Grand Ouest et de France métropolitaine.

Vers le Grand Ouest, l'offre ferroviaire Angers – Nantes, Angers – Rennes (réalisation de la virgule de Sablé) et vers le futur aéroport du Grand Ouest appelle la vigilance.
En Île-de-France, l'amélioration du passage ferroviaire, en évitant les ruptures de charge et en se connectant avec les aéroports internationaux, sera recherchée.
Vers le Sud-Ouest et le Sud-Est, l'engagement et la participation aux réflexions visant à connecter le Grand Ouest aux projets de ligne à grande vitesse (LGV) Atlantique et à plus long terme, LGV Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon seront poursuivis.
À cette fin, Angers Loire Métropole s'appuiera sur les acteurs compétents pour maintenir des infrastructures d'accueil performantes des lignes ferroviaires, notamment en prenant appui sur la gare Angers Saint-Laud.

Objectif 2 : Renforcer les connexions routières et aériennes structurantes.
L'inscription du territoire au sein des échanges nécessitera des liaisons routières performantes vers les principaux pôles urbains régionaux et nationaux ainsi qu'en direction des grands aéroports internationaux.

Il s'agira d'améliorer la performance des liaisons routières vers l'extérieur du territoire, notamment Rennes, Poitiers et Limoges, ainsi que vers les aéroports existants et à venir.
Il s'agira aussi de conforter le rôle d'Angers Loire Aéroport comme offre complémentaire aux aéroports internationaux.
Par ailleurs, suite à la déréglementation du transport par autocar et en prévision de son développement, des infrastructures d'accueil performantes des lignes routières devront être maintenues, voire développées, notamment via le pôle d'échanges multimodal Angers Saint-Laud.

Objectif 3 : Développer les communications numériques.
L'objectif pour le territoire est de permettre à tous les acteurs de la vie économique et sociale de s'inscrire dans des dynamiques territoriales à différents niveaux grâce aux ressources numériques.

Il s'agira d'assurer une couverture numérique, fixe et mobile, performante, en développant le réseau très haut débit (en priorité dans les sites stratégiques) et en encourageant tout mode de déploiement de la fibre optique (réseau d'initiative publique, initiative privée) ainsi que tout mode de montée en très haut débit. Mais il s'agira aussi de faciliter l'accès et l'éducation à l'usage des technologies numériques.

Orientation 5

Renforcer et développer les réseaux humains et techniques.

L'ambition est de renforcer et développer une culture de l'ouverture à l'autre par des coopérations entre les habitants et plus généralement, entre les acteurs du territoire en-dehors des collectivités.

Objectif 1 : Encourager les relations internationales du territoire.
Les partenariats internationaux sont souvent le résultat d'histoires de femmes et d'hommes. Portés par les villes, ils donnent essentiellement lieu à des échanges socioculturels. À ce titre, ils sont un vecteur privilégié pour développer l'ouverture à l'autre d'un territoire. Mais ils peuvent également être choisis en raison de leur potentiel de coopération dans d'autres domaines.

C'est pourquoi les jumelages et les initiatives liées seront encouragés : échanges d'ambassadeurs, socioculturels, d'expertises ; rapprochement entre les jumelages des communes du territoire pour rassembler notamment les jeunes ; mais aussi appui sur les jumelages pour développer de nouveaux types de coopérations dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, économiques...

Objectif 2 : Encourager les échanges d'étudiants et de chercheurs.
Les échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs contribuent également à l'ouverture du territoire à l'international, à son rayonnement et à l'enrichissement culturel et académique des femmes et des hommes.

Les échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs s'appuieront sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche : implantation d'écoles à l'étranger, internationalisation des diplômes, renforcement des partenariats avec des universités étrangères (doubles diplômes)... Les structures favorisant le dialogue interculturel faciliteront l'ouverture de nouveaux horizons pour les Angevins et l'insertion des étudiants étrangers. Il s'agira aussi de faciliter les départs et les arrivées : par exemple, soutien financier aux étudiants ; construction d'une Maison internationale des chercheurs...

Orientation 6

Favoriser les coopérations intercommunales dans un souci de solidarité et de respect mutuels.

Angers Loire Métropole et les communes ont l'ambition de faire de la coopération intercommunale une méthode de travail : pour chaque sujet, chaque commune peut se poser la question de la pertinence et de la possibilité de coopérations avec d'autres. Il ne s'agit pas pour Angers Loire Métropole d'intervenir systématiquement dans ces coopérations.

Objectif 1 : Se doter de politiques publiques plus intégrées entre les communes.

La nécessité d'optimiser les ressources financières dans un contexte de réduction des dotations et l'ambition d'améliorer l'accès à une offre de services et d'équipements diversifiée et de qualité pour tous les habitants du territoire justifieront la définition et la mise en œuvre commune de politiques publiques à l'échelle de tout ou partie du territoire.

Les échelles de coopération sont diverses : de quelques communes, y compris en dehors du territoire, à toutes les communes. Les formes de coopération également : mise en commun de moyens ; mutualisation de certains services ; mise en réseau d'équipements ; harmonisation des services et tarifs ; création de parcours de formation ; transfert de compétences… Elles ont pour point commun de modifier l'offre de services et d'équipements.
Des coopérations existent déjà : groupements de commandes coordonnés par Angers Loire Métropole ; piscine intercommunale à Beaucouzé ; mise en réseau des bibliothèques dans l'ouest du territoire (Longuenée-en-Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Léger-des-Bois) ; services communs portés par Angers Loire Métropole…
Certaines réflexions se présenteront rapidement au territoire : la coopération en matière d'accompagnement social, avec la mise en œuvre de la politique d'équilibre de peuplement ; l'invitation de l'Agence régionale de santé à la conclusion d'un contrat local de santé à l'échelle d'Angers Loire Métropole ; suite à la transformation d'Angers Loire Métropole en communauté urbaine, la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et ses conséquences éventuelles en termes d'harmonisation tarifaire… Sans oublier les quatre axes de travail définis par le schéma de mutualisation des services d'Angers Loire Métropole : ressources internes (commande publique, juridique, informatique…), mise en réseau, moyens techniques et lien social.

Objectif 2 : Mettre en résonance les initiatives communales.

Sans aller jusqu'à la proposition d'une offre commune de services et d'équipements, les coopérations intercommunales pourront porter sur la création de liens entre des actions ou des évènements communaux sur le territoire.

La coordination du calendrier des actions ou des évènements pourra être recherchée, soit pour éviter les incohérences de programmation et leurs impacts sur la fréquentation (évènements culturels et sportifs, notamment), soit au contraire afin de donner plus de poids à une action (déclinaison simultanée dans les communes d'une Journée citoyenne, d'une Journée de la prévention, par exemple).
La mise en résonance des actions ou des évènements existants sur le territoire, en impliquant les communes, pourra également être recherchée. Il s'agira par exemple de créer des liens entre des évènements portant sur un même thème (le médiéval avec le château d'Angers, le château à motte, à Saint-Sylvain-d'Anjou… ; les arts de la rue avec les Accroche-cœurs, à Angers, le festival de la Rue du Milieu, à Saint-Clément-de-la-Place et dans les communes alentour), ou encore, de décliner un évènement qui a lieu dans une commune de manière plus modeste dans une autre commune du territoire (Premiers plans, Tout Angers Bouge…).

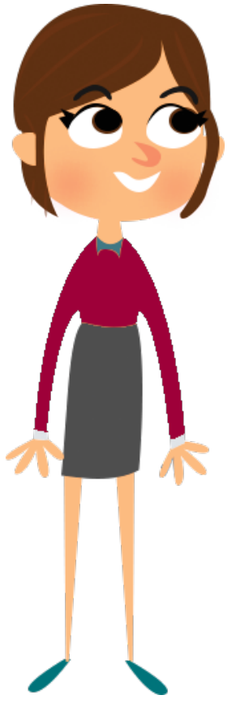

Orientation 7

Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs.

La mise en place de coopérations appropriées pour répondre à des problématiques partagées permettra d'améliorer collectivement l'offre et sa visibilité. Deux échelles territoriales seront particulièrement encouragées : celle de l'aire urbaine, d'une part ; celle du Grand Ouest, d'autre part.

Objectif 1 : Se doter de politiques publiques plus partagées et coordonnées à l'échelle du territoire de l'aire urbaine.

Le territoire de l'aire urbaine est pertinent pour coordonner, voire mener un certain nombre de politiques. C'est donc à cette échelle qu'une amélioration de l'offre et un meilleur équilibre entre territoires urbains et ruraux seront recherchés.

Plusieurs champs de coopération pourront être poursuivis ou explorés :

- *en matière d'habitat, la coordination des politiques pour une maîtrise de l'étalement urbain et un habitat équilibré. Le principal outil de cette coopération est le SCoT, piloté par le PMLA, et le croisement avec les autres SCoT limitrophes. À terme, cela posera la question de l'évolution du périmètre du PMLA et du SCoT vers celui de l'aire urbaine, voire au-delà ;*
- *en matière d'économie, la coordination des politiques d'espaces d'activité économique des EPCI pour favoriser la cohérence et éviter la concurrence entre les territoires. Les politiques de prospection et d'emploi devront également intégrer le fait que la zone d'emploi dépasse le périmètre d'Angers Loire Métropole ;*
- *en matière de déplacements, la coordination des autorités organisatrices de transport pour organiser et améliorer l'offre et les mobilités ;*
- *en matière énergétique, l'élaboration d'un plan climat – air – énergie territorial (PCAET) à l'échelle du PMLA ;*
- *en matière de tourisme, le renforcement des coopérations à l'échelle du territoire du PMLA, voire du département. Le PMLA coordonne déjà un plan marketing commun ;*
- *en matière culturelle et sportive, le développement de coopérations entre communes, EPCI et autres acteurs, dans une préoccupation de diffusion de l'offre et de rayonnement.*

Objectif 2 : Développer des partenariats privilégiés avec les territoires des régions voisines.

Le développement de partenariats avec les communautés urbaines et les métropoles proches vise le renforcement de la cohérence de l'offre. L'appui sur cette complémentarité permettra d'être plus attractif au niveau du Grand Ouest vis-à-vis des territoires nationaux et européens.

Cela nécessitera de s'inscrire en cohérence avec la stratégie régionale. Mais plusieurs champs de coopérations thématiques pourront également être poursuivis ou explorés :

- *pour les grands dossiers structurants relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'accessibilité et des mobilités dans le Grand Ouest, mais aussi pour des échanges de bonnes pratiques, le PMLB constitue une échelle pertinente de travail ;*
- *en matière de déplacements, il s'agira de profiter d'avoir plusieurs grandes intercommunalités de proximité (Nantes, Tours, Orléans…) pour faire valoir l'intérêt d'une LGV ;*
- *dans le champ spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'objectif sera d'atteindre une taille critique de développement : masse critique d'étudiants, de chercheurs… permettant de proposer des enseignements et des travaux reconnus au plan national, européen et international. Les coopérations sont déjà à l'œuvre au sein de la COMUE ;*
- *dans le domaine de la santé, il s'agira de développer et de répartir l'offre, éventuellement par pôle, chaque territoire conservant ses spécificités et pouvant s'appuyer sur celles des autres territoires ;*
- *dans le domaine du tourisme, les coopérations avec les régions ligériennes devront évidemment être maintenues autour de projets structurants comme « La Loire à vélo » ou encore l'œnotourisme, en partenariat avec l'État et la Région.*

Principes de gouvernance pour la mise en œuvre du projet

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole exprime la vision des élus d'Angers Loire Métropole pour le territoire angevin dans quinze ans. Angers Loire Métropole souhaite le mettre en œuvre avec les communes, le Conseil de développement et l'ensemble des acteurs du territoire, car tout ne relève pas de ses compétences. Pour cela, elle s'appuie sur quelques principes de gouvernance qui ont été identifiés lors de l'élaboration du projet.

- **Angers Loire Métropole mobilisera ses politiques publiques** pour mettre en œuvre le projet. Certains documents en sont déjà des illustrations (plan local d'urbanisme intercommunal, contrat de ville unique, schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation...). **À travers leurs propres politiques publiques, les communes** contribueront également à la mise en œuvre du projet.
- Les communes et Angers Loire Métropole veilleront :
  - > **au respect des identités communales et des compétences communautaires ;**
  - > **à l'information et à la concertation réciproques ;**
  - > **à la conciliation entre la recherche d'objectifs communs et la proximité dans la mise en œuvre.**

Ces principes guident déjà l'exercice des compétences (économie, voirie...).

- Les communes et Angers Loire Métropole encourageront **les réflexes intercommunaux et les coopérations** pour partager les réalités et les pratiques, mettre en commun des moyens et définir à plusieurs une offre ou une politique publique.

- Dans ses relations avec l'État et les autres collectivités, Angers Loire Métropole privilégiera la **cohérence** des interventions, **l'échelle territoriale pertinente** d'exercice des politiques publiques et la **coopération** plutôt que la compétition.
- Dans ses relations avec les autres partenaires, Angers Loire Métropole cherchera :
  - > **l'association des acteurs du territoire à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.** Les contrats d'alliance ou la coopération entre entreprises et collectivité dans les domaines de l'emploi et de l'insertion en sont des illustrations ;
  - > **la mise en réseau des acteurs du territoire** pour préserver, structurer et innover dans l'offre et les politiques publiques. La politique d'équilibre de peuplement ou encore la perspective d'un projet éducatif territorial partagé en sont des illustrations.
  - > **l'appui sur le Conseil de développement** comme relais auprès de ses membres.
- Dans ses relations avec les habitants, Angers Loire Métropole veillera à la **proximité** en s'appuyant sur les politiques publiques communautaires, les communes et leur rôle de proximité ainsi que sur le Conseil de développement. Elle mobilisera un ensemble d'outils, traditionnels et plus innovants (réunions publiques, numérique...).

Gouvernance et évaluation du projet

Les principes d'innovation et d'ouverture qui ont guidé l'élaboration du projet devront également guider sa gouvernance et son évaluation.
Pour devenir un document de référence commun, le projet devra être animé. C'est pourquoi un cadre de gouvernance a été défini.

L'animation du projet reposera sur plusieurs **démarches. Parmi celles-ci :**

- **La communication auprès des communes, des partenaires et des habitants.** Elle portera sur le projet initial (présentation auprès de chaque conseil municipal, rédaction d'un document de synthèse d'une douzaine de pages...), mais aussi sur ses évolutions ;
- **la référence aux ambitions, aux orientations, voire aux objectifs du projet dans les délibérations** du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole et des conseils municipaux des communes membres (ou autres actes importants de la communauté urbaine et des communes) ;
- **l'évaluation du projet**, dans une démarche détaillée ci-après.

Pour mettre en œuvre ces démarches, des **instances** de gouvernance existantes seront confortées et de nouvelles proposées, notamment :

- **le comité de pilotage et l'équipe projet** seront maintenus, avec la mission de suivre l'animation du projet ;
- **il sera proposé à chaque commune de désigner au moins un(e) élu(e) référent(e) qui aurait la responsabilité de suivre la référence** aux ambitions, aux orientations, voire aux objectifs du projet dans les délibérations du conseil municipal. Ces référents constitueraient un réseau animé par le comité de pilotage ;
- **les groupes de travail techniques et d'élus** qui ont élaboré le projet pourront être réactivés, notamment en lien avec l'évaluation, sous la même forme ou sous une autre : évolution des thèmes, de la composition...
- **des séminaires d'élus dédiés au projet** pourront être organisés, au minimum pour présenter les résultats de l'évaluation.

L'évaluation participe de l'animation du projet. En cela, elle constitue un outil au service de la gouvernance du projet. Aussi, Angers Loire Métropole et les communes souhaitent s'engager dans une démarche d'évaluation qui accompagne le déroulement du projet à horizon de 2030.

La démarche d'évaluation a pour objet de :

- proposer un cadre d'échanges pour renforcer la compréhension mutuelle des enjeux et consolider le partenariat entre les communes et entre les communes et Angers Loire Métropole ;
- objectiver, par la mise en relief d'indicateurs, d'observations, d'actions, d'enquêtes, d'analyses croisées..., les dynamiques et les actions mises en œuvre et contribuant au projet ;
- proposer des réorientations, des préconisations ou des actions nouvelles pour réajuster le projet au fil de sa réalisation et anticiper des décisions ;
- mobiliser les partenaires du territoire, les habitants, autour du projet.

Les deux questions évaluatives suivantes sont proposées :

1• **Comment le projet est-il structurant, en tant qu'outil au service des habitants, pour l'action d'Angers Loire Métropole, des communes, des partenaires... ?**
Comment permet-il aux communes de se mobiliser sur des objectifs communs ? Ce sont davantage les processus de projets, les dynamiques, les innovations, les bonnes pratiques, qui seront mesurés.

2• **Dans quelle mesure les actions menées par Angers Loire Métropole, les communes, les partenaires..., concourent-elles aux ambitions, orientations et objectifs du projet ?**
Ce sont davantage la pertinence des actions par rapport aux objectifs et leur efficacité qui seront interrogées, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les démarches existantes.

Cette démarche d'évaluation se veut évolutive, adaptée aux enjeux et questionnements repérés, et se déroulant tout au long du projet.

Il est proposé une revue de projet complète la première année. Elle pourra être renouvelée régulièrement, tous les trois ou quatre ans. Elle aura pour vocation de :

- répertorier les actions mises en œuvre par les communes et Angers Loire Métropole et concourant au projet ;
- mettre en valeur les actions innovantes ou remarquables ;
- croiser les regards pour identifier les conditions favorables et les freins ;
- faire des préconisations.

Entre chaque revue de projet, l'évaluation d'axes thématiques ou de questionnements particuliers sera mise en œuvre selon des modalités adaptées (référentiels, enquêtes, études ciblées...).
Le Conseil de développement sera sollicité pour contribuer à l'évaluation sur des thématiques ou questionnements particuliers.
Les partenaires pourront être mobilisés pour contribuer à différents niveaux (alimenter la revue de projet, participer à des ateliers d'analyse ou de restitution...).

L'élaboration d'un « barométropole » est envisagée, dans le cadre du programme partenarial d'Angers Loire Métropole et de l'Agence d'urbanisme de la région angevine. C'est un outil d'observation qui permet de :

- disposer d'éléments de connaissance sur l'environnement socio-économique sur lequel l'action publique intervient ;
- s'assurer tout au cours du projet que les priorités définies correspondent bien aux besoins ;
- analyser et prendre en compte les évolutions du contexte pour ajuster les actions.

Il permet par ailleurs de positionner le territoire par rapport aux autres agglomérations et de contextualiser les évolutions constatées.

Les deux démarches seront articulées.

L'ensemble des productions et analyses seront présentées régulièrement aux communes. D'autres présentations pourront être faites en complément (notamment aux habitants du territoire). Des formes innovantes de restitution seront recherchées afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et de permettre l'appropriation des conclusions.

Lexique

[1] Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : « Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique * [...] élaborent un projet d'agglomération. Ce projet détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources* [...] et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations. »

[2] Enjeu : ce qu'il y a à perdre ou à gagner, à faire ou à ne pas faire.

[3] Ambition : désir ardent de parvenir à (faire) quelque chose.

[4] Le végétal spécialisé se distingue des autres filières végétales par la mobilisation importante de facteurs de production (moyens techniques, financiers, humains) sur des surfaces réduites et générant une haute valeur ajoutée.

[5] Digital : la filière digitale regroupe tout autant les activités numériques que l'industrie électronique.

[6] Objets connectés ou Internet des objets (IoT) : objet électronique connecté sans fil et partageant des informations avec un ordinateur, une tablette électronique, un smartphone ou tout autre appareil.

[7] Industries culturelles et créatives : activités économiques qui trouvent leur origine dans la créativité, les compétences et le talent d'une personne, et qui ont un fort potentiel de croissance et d'emploi à travers la production et l'exploitation de la propriété intellectuelle.

[8] Silver économie : les activités économiques dédiées à l'avancée en âge de nos sociétés.

[9] Pôle de compétitivité : depuis les années 2000, les pôles de compétitivité constituent la politique industrielle française qui reconnaît, sur une même zone géographique et dans une branche d'activité spécifique, une masse critique de ressources et de compétences procurant à cette zone une position-clé dans la compétition économique mondiale.

[10] Cluster économique : regroupement, généralement sur un territoire donné, d'entreprises et d'acteurs socio-économiques divers (enseignants, chercheurs, associations, etc.) d'un même secteur.

[11] Groupement d'intérêt scientifique créé en 2015, il rassemble Angers Loire Métropole, la ville d'Angers, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche angevins et des partenaires de la formation, de la recherche et de la vie étudiante : le centre hospitalo-universitaire d'Angers (CHU), l'Institut de cancérologie de l'Ouest (ICO), le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) des Pays de La Loire, la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire (CCI). Ses trois missions principales sont : une mission d'information, d'animation et de communication interne au site et à l'extérieur afin d'exprimer l'identité du site angevin ; une mission de coordination des opérateurs de la formation, de la recherche, de l'innovation, de la vie étudiante et de la vie locale ; une mission de développement de projets communs se rattachant à la stratégie de site, à plusieurs ou toutes les parties prenantes selon les sujets.

[12] Économie résidentielle : l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire (en particulier, les services aux personnes).

[13] Économie présentielle : à la différence de l'économie résidentielle, son moteur n'est pas la consommation des seuls résidents d'un territoire, mais également celle des personnes présentes provisoirement sur ce territoire. Elle intègre donc en particulier la présence touristique.

[14] « Manque à gagner » de 900 millions d'euros lié au déficit de présence sur la zone d'emploi d'Angers par rapport à la moyenne des zones d'emploi de province, d'après les estimations de Laurent Davezies (travaux réalisés dans le cadre des Fabriques angevines (Aura, 2013).

[15] Organisation multipolaire du territoire : le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définissent une organisation multipolaire du territoire qui propose un modèle de développement à trois échelles différentes : le pôle centre, comme cœur stratégique du territoire, les polarités, pour accueillir le développement de demain, et les communes, avec leur rôle de socle de la vie de proximité. À une échelle plus fine, les centralités (centres-bourg, centres de quartier ou interquartiers) sont les lieux de vie et d'échanges à conforter.

[16] Économie sociale et solidaire : un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. L'économie sociale et solidaire représente 21 % de l'emploi privé d'Angers Loire Métropole.

[17] Angers terre d'expérimentation : Angers est marché test historique et terrain d'expérimentation pour de nombreuses marques et franchises nationales, grâce à ses habitants naturellement représentatifs de la diversité de la population française.

[18] Économie collaborative, ou économie du partage : nouveau type d'échanges qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail, s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, donne la priorité à l'usage par rapport à la propriété et profite de l'essor du numérique et d'Internet.

[19] Zone AMII : l'Appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII) lancé par le gouvernement en 2010 doit permettre le déploiement du très haut débit dans les zones les plus denses. Accord-cadre signé avec Angers Loire Métropole en 2011.

[20] Organisation multipolaire du territoire : cf. note 15.

[21] Desserrement des ménages : diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population... Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.

[22] Carte A'TOUT : carte unique qui permet d'accéder à différents services de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole (transports, bibliothèques angevines, sports, réservation de salles municipales angevines...)

[23] Décohabitation : moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple à la suite d'une rupture conjugale ou d'une mutation professionnelle.

[24] Domotique : ensemble des techniques visant à intégrer à l'habitat tous les automatismes en matière de sécurité, de gestion de l'énergie, de communication...

[25] Congestion : pour un réseau routier, c'est la condition dans laquelle une augmentation du trafic de véhicules provoque un ralentissement global de celui-ci.

[26] Économie de la fonctionnalité : consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, l'usage d'un service primant sur la propriété du bien. Rejoint la notion d'économie collaborative.

[27] Objets connectés ou Internet des objets (IoT) : cf. note 6.

Notes

Carte du territoire

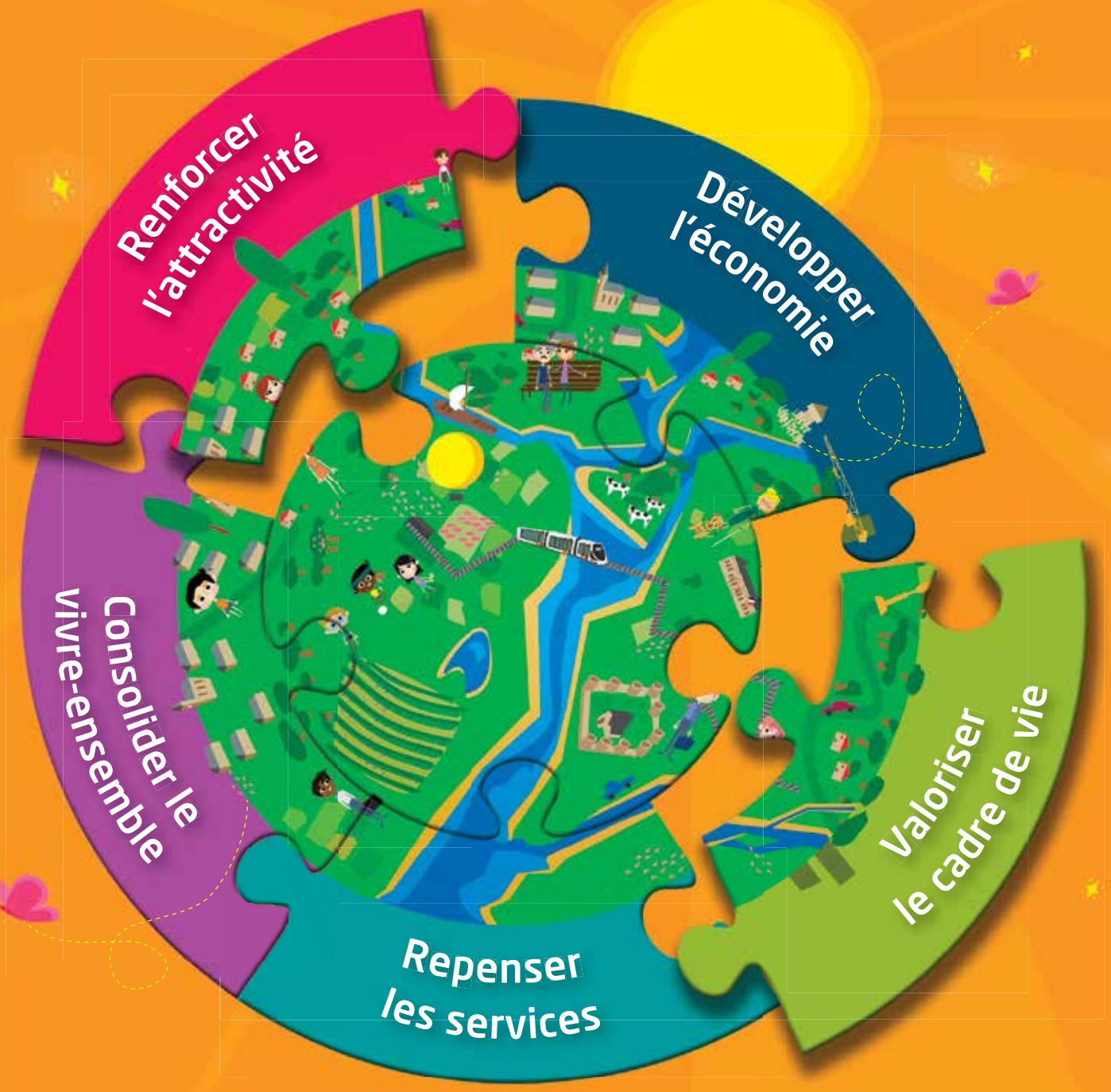

angers loire métropole
communauté urbaine

+ d'infos sur angersloiremetropole.fr